

Le vinho verde

16 October 2019.

Sylvie Escande

DOI : 10.58335/territoiresduvin.1783

 <http://preo.ube.fr/territoiresduvin/index.php?id=1783>

Le texte seul, hors citations, est utilisable sous [Licence CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Sylvie Escande, « Le vinho verde », *Territoires du vin* [], 10 | 2019, 16 October 2019 and connection on 01 August 2026. Copyright : Le texte seul, hors citations, est utilisable sous [Licence CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.. DOI : 10.58335/territoiresduvin.1783. URL : <http://preo.ube.fr/territoiresduvin/index.php?id=1783>

PREO

Le vinho verde

Territoires du vin

16 October 2019.

10 | 2019

Vigne, vin, alimentation, santé

Sylvie Escande

DOI : 10.58335/territoiresduvin.1783

🔗 <http://preo.ube.fr/territoiresduvin/index.php?id=1783>

Le texte seul, hors citations, est utilisable sous [Licence CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Introduction

Les enjeux de l'histoire

Aux origines

 L'histoire commence par la géographie

 Romains ou abbés ?

Des paysages : quand parler de la vigne c'est parler du maïs

De Monção à Tibães : qu'est le vinho verde au 17^e siècle ?

Le 18^e siècle : concurrence et éclipse

Les maladies du 19^e siècle et leurs effets

 Oïdium et phylloxéra

 Une photographie arrêtée au tournant du 20^e siècle

La réglementation de la production et du marché

 La création de la Région délimitée des *vinhos verdes* et de ses sous-régions

 La création de la Commission de viticulture de la Région des *vinhos verdes* (CVRVV)

 La lutte contre le *vinho americano*

 Un étrange ménage à trois

À partir des années 1960, un vignoble en constitution

 L'essor des blancs

 L'intégration européenne

 L'évolution de la réglementation

 L'IGP Minho

 La troisième et quatrième modification des sous-régions

 Un vignoble versatile

Présent et avenir du vinho verde

Des cépages autochtones

Cépages et terroirs : l'insuffisante valorisation des sous-régions

L'*alvarinho*, source de discorde

Le vinho verde blanc, un grand produit d'exportation

ANNEXES

L'évolution de la RDVV et des sous-régions – 1908, 1926, 1929, 2001 et 2009

Les cépages du *vinho verde*

Production par *distrito* et *concelho* – 2016-2017

Les principaux pays importateurs de *vinho verde* – 2012-2016

Paysages anciens et contemporains du *vinho verde*

Introduction

- 1 La Région délimitée des *vinhos verdes* (RDVV) est l'une des plus grandes régions viticoles européennes. Elle a été définie en 1908, et ses contours n'ont quasiment pas connu de modification depuis cette date. Quand on se réfère à des périodes antérieures à la création de la RDVV, on emploie généralement Entre-Douro-et-Minho pour désigner la région de production du *vinho verde*, le Douro étant le grand fleuve ibérique qui se jette dans l'Atlantique en aval de Porto et le Minho celui qui marque la frontière au nord entre l'Espagne et le Portugal¹. La production actuelle est de plus de 900 000 hl en 2017 et est composée majoritairement de vins blancs. Cette prédominance du vin blanc n'a, cependant, qu'une quarantaine d'années : jusqu'aux années 1980, le rouge dominait. Le *vinho verde* (blanc) est devenu un grand produit d'exportation, présent sur des marchés de plus en plus nombreux : la part exportée est désormais supérieure à la part vendue sur le marché national.
- 2 Les questions que pose ce vignoble sont nombreuses et certaines sont inédites dans l'histoire générale de la vigne et du vin. Tout d'abord, s'agit-il d'un vignoble ou qu'est-ce qui fait un vignoble, au-delà de la définition minimale d'étendue plantée de vigne ? La question de l'identité vitivinicole de la région n'est pas en cause. On a affaire à une région démarquée, dont la définition réglementaire remonte au début du 20^e siècle, qui possède des traits propres connus depuis des siècles – caractéristiques physiques, lot de cépages autochtones, goût –, très différents des autres vignobles portugais. Mais

ce vignoble est resté jusqu'à il y a peu pour l'essentiel un « vignoble paysan »², où « il n'y a pas de vignes mais [où] tous les agriculteurs sont vignerons »³, où la vigne pousse autour des champs et sur les chemins, sans surface affectée, sans viticulteurs et avec peu de connaissance et de technicité.

- 3 La survivance de ce vignoble septentrional de la péninsule ibérique a étonné les géographes⁴. Désormais, c'est le succès contemporain du *vinho verde* qui surprend : comment une production viticole de type ancien n'a pas été ruinée par la spécialisation des territoires ruraux et par le développement dans d'autres régions du Portugal d'une viticulture méditerranéenne bénéficiant de meilleures conditions naturelles. Elle semble même ne pas avoir été affectée par la mondialisation et un de ses effets, la standardisation des goûts et des vins, mais au contraire, stimulée, jusqu'à connaître un développement notable à l'exportation. Pour autant, le vignoble a connu dans sa longue histoire nombre de changements et a depuis une cinquantaine d'années considérablement modifié ses méthodes de production.
- 4 Son histoire s'entrelace avec celle du Portugal, à commencer par la Reconquête chrétienne. Si l'on ne s'en tient qu'à l'histoire récente, les guerres coloniales puis la perte des colonies, l'émigration de dizaines de milliers de ruraux portugais du nord, l'adhésion du Portugal à la CEE sont autant de jalons importants qui ont exercé une influence sur ce qu'est aujourd'hui le *vinho verde*. Les transformations sociales et culturelles que le Portugal a connues après le 25 avril 1974, son entrée dans la modernité consumériste et la démocratie ont fortement affecté le rapport que les Portugais, à commencer par ceux de la région des *vinhos verdes*, ont avec leur vin. D'une façon générale, dans la RDVV, la construction de l'histoire du *vinho verde* et du sens qu'elle revêt concerne tous les acteurs du vin, y compris les consommateurs, ce qui constitue un terrain favorable pour son développement mais aussi un environnement très idéologisé.
- 5 Doit-on parler de *vinho verde* ou de *vinhos verdes* ? La première confrontation est celle de la couleur : le blanc, qui domine la production depuis les années 1990, et le rouge, majoritaire jusqu'à cette date, ont des situations contemporaines et des destins bien différents. Si le regard est diachronique, il est difficile de concilier l'image des *maduros de Monção*, exportés vers l'Angleterre et l'Europe du nord dès le

Moyen-Âge et celle du « verjus » dont parle Henri Enjalbert en 1950⁵. L'opposition entre vins populaires et vins seigneuriaux, si souvent mentionnée, devra être mieux étayée si l'on veut dissiper ce mystère.

- 6 Enfin, dans un marché mondialisé, la question des influences et des modèles est posée. La France est inévitablement le pays auquel les historiens du *vinho verde* et les producteurs font le plus souvent référence. Le modèle français questionne l'inexistence de terroirs reconnus dans une région viticole très vaste où il n'existe qu'une appellation générique, les neuf sous-régions n'ayant pas développé d'appellations particulières. Les discordes actuelles autour du cépage *alvarinho*, appelé à être prochainement produit et affiché dans toute la région, et non plus seulement dans la sous-région Monção-Melgaço, posent crument la question de la différenciation des *vinhos verdes*.

Quelques termes indispensables :

Vinho verde, toujours préféré à vin vert.

rdvv : Région délimitée des *vinhos verdes*.

cvrvv : Commission de viticulture de la Région des *vinhos verdes*.

Concelho : canton. Le *concelho* a dans la vie administrative et politique portugaise une importance beaucoup plus grande que le canton français.

Enforcado : hautain (littéralement : pendu).

Uveira : hautain.

Lata, *latada*, *ramada* : treille. Selon le lieu et l'époque, les treilles peuvent avoir des hauteurs très différentes. Les termes ne sont pas totalement synonymes.

Vinho americano : vin produit après le phylloxéra à partir de plants producteurs directs, souvent des plants hybrides.

Les enjeux de l'histoire

- 7 Il s'agit, dans cet article, non seulement d'écrire l'histoire du *vinho verde* mais aussi de réfléchir aux sens que lui donnent tant ceux qui produisent aujourd'hui ce vin que ceux qui l'étudient. Il y a sans doute peu d'endroits au monde où la construction de l'histoire d'un vignoble revêt autant d'importance aux yeux des acteurs contemporains du vin. Ce n'est pas une histoire consensuelle ou sereine et les tentatives visant à la mettre au service d'intérêts, par ailleurs légitimes, sont nombreuses. Il existe une vision « moderniste » de l'histoire du *vinho verde* qui oppose le développement récent du vignoble à la médiocrité de son passé. Certains viticulteurs veulent, au contraire, établir que les démarches actuelles ne sont qu'un retour à une qualité qui a déjà existé. L'évolution des pratiques viticoles et vinicoles viserait la restauration d'une grandeur tombée dans l'oubli. Au centre de cette confrontation, des intérêts économiques collectifs qui mobilisent au-

tour de la production du *vinho verde*, de l'évolution du vignoble et du développement de son exportation, les collectivités territoriales, les caves coopératives, les producteurs organisés ou non, et la Commission de viticulture de la Région des *vinhos verdes* (CVRVV). Tous ont à cœur d'assurer la promotion de ce vin et sa réputation dans un marché désormais mondialisé. L'ancienneté du vignoble devient ainsi un passage nécessaire pour affirmer sa légitimité. La référence à son origine romaine – probable, mais encore mal étayée –, au rôle des ordres monastiques et, tout particulièrement, à celui des cisterciens venus de Bourgogne, la démonstration de la qualité des vins produits entre le Moyen-Âge et le 19^e siècle, les prouesses – en degré d'alcool ou en capacité à vieillir – de certains vins relèvent de ces enjeux.

- 8 Il existe aussi un sujet indistinct qui a à voir avec une identité culturelle profonde. Tout se passe dans un cadre historique défini : la région des *vinhos verdes* est le berceau du Portugal, né, dans cette province septentrionale du refus de l'Espagne toute proche. Il n'est fait, ainsi, que très rarement référence à la Galice voisine qui présente pourtant, à quelques dizaines de kilomètres, des vins très ressemblants, fruits de conditions physiques et humaines et d'une histoire comparables⁶. La région a aussi, au sein du Portugal, une identité propre, manifeste dans les paysages, façonnés par la viticulture, dans les musiques, dans les « mœurs » et des façons de parler reconnaissables par tous. Jean-Robert Pitte écrit, à propos des personnalités différentes du bordeaux et du bourgogne : « Ils vont ressembler non seulement à leur environnement physique, mais à leurs producteurs et surtout à leurs clients et aux négociants qui les approvisionnent. »⁷ Alors, le *vinho verde* ressemble-t-il au Minho ? Et qui, de la province ou du vin, a le plus façonné l'autre à sa ressemblance ?
- 9 Commençons par le nom. Le sens même de « verts », attesté depuis le 16^e siècle⁸ fait débat. Aux *vinhos verdes* s'opposent les *vinhos maduros* (vins mûrs), expression vague, proprement portugaise, qui ne s'emploie plus guère qu'en référence aux *vinhos verdes* ou dans la région où ces derniers sont produits⁹. Elle réunit dans un même ensemble des vins très différents dont les caractéristiques communes sont d'être produites en dehors de la Région délimitée des *vinhos verdes*, et d'avoir une teneur alcoolique supérieure à ces derniers. Par extension, les vins français, par exemple, sont aussi présentés comme des *vinhos maduros*. *Maduros* ne se comprend et n'existe donc que

dans l'opposition à *verdes*. Et *verdes* dit l'idiosyncrasie régionale dans l'ensemble portugais et ibérique, et à plus forte raison européen, voire mondial.

- 10 *Verdes* renvoie-t-il au paysage verdoyant du nord-ouest, comme le voudrait une vision anodine, volontairement apaisante, des oppositions entre le nord et le reste du pays ? Si certains viticulteurs revendiquent ce nom, d'autres, au contraire, le perçoivent comme péjoratif, évocateur de raisin peu mûr et de vin acide. Plusieurs questions se posent : la région a-t-elle également produit dans le passé, à côté des *vinhos verdes* des *vinhos maduros* ? Et où commencent les *verdes*, où s'arrêtent les *maduros* ?¹⁰ Plus qu'une opposition radicale, il y aurait une gradation entre ces deux types de vin, comme certains œnologues l'ont défendu dès la fin du 19^e siècle et comme la référence ancienne aux *maduros* de Monção l'atteste. Et du fait de l'évolution des techniques culturelles et de vinification, mais aussi du réchauffement climatique, l'opposition *verdes*/*maduros* a-t-elle toujours du sens ?
- 11 Si l'intérêt pour l'histoire du vin est partagé par nombre de personnes, la mission spécifique des historiens apparaît, quant à elle, délicate. Le grand spécialiste de l'histoire du vinho verde qu'est António Barros Cardoso rappelle utilement : « L'histoire ne peut pas dépendre du fait que le moment se prête ou non au traitement de tel ou tel sujet. L'histoire ne doit être l'otage que du seul passé. Elle doit conserver sa distance vis à vis des intérêts commerciaux, économiques, régionaux du moment. »¹¹ Or, pour l'historien du vinho verde, les difficultés sont nombreuses. Étudiant dans les années 1970 le Portugal méditerranéen¹², Albert Silbert signalait d'emblée les lacunes des sources. Plusieurs auteurs relèvent l'insuffisance des sources archéologiques nécessaires pour fonder de façon irréfutable l'origine romaine du vignoble. De même, la composition de l'encépagement régional ancien est mal connue¹³. On en est réduit aux conjectures sur des questions aussi fondamentales que la couleur dominante du vin ou le mode de conduite de la vigne pendant le Moyen-Âge et l'époque moderne. Quarante ans après Albert Silbert, c'est moins l'inexistence des documents que regrette António Barros Cardoso que le manque de moyens – surtout humains – des services d'archives pour les traiter.

Aux origines

L'histoire commence par la géographie

- 12 François Guichard définit de façon synthétique les conditions naturelles qui ont fait le *vinho verde* : il est « produit par les vignes hautes des terres granitiques humides du Nord-Ouest »¹⁴. On ajoutera au mode de conduite, aux sols et au climat les caractéristiques spécifiques de cépages autochtones. L'Entre-Douro-et-Minho a des conditions climatiques marquées : des pluies abondantes, des brouillards fréquents et une courte sécheresse estivale, dont la durée augmente entre le littoral et l'intérieur. Pour cette vigne septentrionale plantée fréquemment dans des sols humides, le tuteur est indispensable pour assurer la maturation du raisin. Ce seront l'échalas, le palissage, la treille de hauteurs diverses, et, le plus fréquemment, le hautain. Le tuteur est aussi induit par l'exiguïté de l'espace agricole dans une région où le relief est « peu élevé mais très accidenté »¹⁵ et où la pression démographique est constante. Le lecteur français sera sans doute surpris par l'importance accordée dans cet article aux modes de conduite de la vigne. Nulle part ailleurs, sans doute, la qualité des vins et leur personnalité propre n'ont autant dépendu de leur tuteur.
- 13 Mais si les facteurs physiques sont caractéristiques et déterminants, ils n'épuisent pas pour autant la spécificité culturelle et culturelle du *vinho verde*. L'évocation du cidre, à propos du *vinho verde*, en est un exemple : « Le pain est de maïs, la *broa*, le vin est vert, léger, acide et frais, comme une espèce de transition vers les boissons de l'Europe moyenne, bière ou cidre »¹⁶, écrit Orlando Ribeiro. François Guichard, fait une remarque assez similaire : « ce *vinho verde* dont la légèreté et l'acidité ne sont pas sans rappeler le cidre d'autrefois »¹⁷. Il y a chez ces deux géographes comme un étonnement devant l'existence même de ce « vignoble septentrional » de la péninsule ibérique, au point de trouver au vin une ressemblance avec le jus fermenté de la pomme. C'est donc aussi du goût des Hommes qu'il s'agit, et de leur représentation de ce qu'est le vin.

Romains ou abbés ?

- 14 L'ancienneté du vignoble du nord-ouest, avant même les Romains, est, comme nous l'avons vu, une célébration nécessaire dans sa quête de légitimité. On peut ainsi lire dans un recueil d'articles (de qualité) consacrés au vinho verde : « C'est depuis des temps ancestraux, avant même les Romains, que l'on fait du vin dans ce qui est aujourd'hui la région délimitée des vinhos verdes (rdvv) mais ce sont précisément ces derniers qui ont amélioré les anciennes méthodes de culture, telles que la taille, qui ont sélectionné les cépages, qui ont procédé à la diffusion de la vigne dans les territoires conquis et qui ont consacré aux techniques de vinification une littérature significative. »¹⁸ Ou, dans les Actes du 1er Congrès international consacré aux vignes et aux vins : « Nous pouvons affirmer avec quelque certitude que le vin a été consommé à l'époque préromaine, mais seulement par les élites. »¹⁹ On lit aussi fréquemment que le vin a été introduit au Portugal par les commerçants phéniciens, grecs, crétois, étrusques, etc.²⁰ Cependant, les textes prouvant l'origine romaine ou préromaine du vinho verde restent rares. Quant aux fouilles archéologiques, si elles démontrent l'ancienneté de la consommation de vin, elles n'ont, en revanche, toujours pas livré beaucoup de vestiges permettant d'affirmer l'existence d'une production locale. Les petits pressoirs de pierre datant du début de notre ère sont peu nombreux. Dans la région Entre-Douro-et-Minho, l'implantation de la vigne pourrait donc ne pas tout devoir à la conquête romaine.
- 15 Hélder Marques considère que la vigne est peu développée dans la région jusqu'aux 12^e et 13^e siècles. La viticulture méridionale est apparue beaucoup plus tôt, pour des raisons climatiques, mais aussi du fait de l'intensité des échanges méditerranéens²¹. Même si la présence de la vigne est attestée dès le 9^e ou le 10^e siècle, soit avant la fondation du Portugal, comme António Barros Cardoso l'établit nettement²², son développement semble surtout lié à l'essor démographique du 10^e au 13^e siècle et à la Reconquête chrétienne²³. Pour Albert Silbert, « parler du passé dans les pays ibériques, c'est sans doute mettre au premier plan les conséquences de la reconquête. Historiens, géographes, économistes, tous ceux qui se sont penchés sur les structures agraires de la péninsule ont vu dans l'occupation du sol après la victoire sur les Maures le fondement de ces struc-

tures ». ²⁴ Dans le sillage de la Reconquête, les abbayes, surtout bénédictines et cisterciennes, jouent un rôle important dans l'essor de l'agriculture et, en particulier, de la culture de la vigne. « S'il y a un modèle, il est bourguignon, apporté par les moines cisterciens du 12^e siècle, et commun [à la Galice et au nord du Portugal] » écrit Virgílio Loureiro. La filiation bourguignonne de Dom Afonso Henriques ²⁵, le premier roi du Portugal, et sa proximité avec Bernard de Clairvaux, en constituent une justification. La célébration du rôle des moines et, tout particulièrement, des cisterciens, est un leit-motiv dans l'histoire du *vinho verde*. Le Clos de Vougeot est une référence fréquente, un étalon. Un voyageur anglais du 18^e siècle compare ainsi le vin produit dans l'abbaye cistercienne d'Alcobaça, dans le centre du Portugal, et le vin du Clos de Vougeot et traite ce dernier de « piquette » ²⁶. Cependant, en ce qui concerne les modes de conduite de la vigne, Jean-Robert Pitte note que, au Clos de Vougeot, les moines de Cîteaux ont abandonné au Moyen-Âge « le complantage, vieille habitude romaine qui consiste à mêler aux vignes des arbres fruitiers (pêchers, cerisiers, noyers, etc.), voire à laisser la vigne s'enlacer sur les troncs et les branches de ceux-ci. » ²⁷ Or, Entre-Douro-et-Minho, personne ne conteste que le hautain a été d'emblée, sinon le seul, du moins le mode de conduite le plus fréquent. Cette différence est intéressante. S'explique-t-elle par la rareté du sol agricole utile et la densité de la population qui rendaient la culture de la vigne en bordure et sa conduite sur des arbres inévitables ? Pour résumer, les moines, cisterciens ou bénédictins, ont-ils dû composer avec les contraintes issues du sol et de la démographie et avec des pratiques culturelles bien établies ? On sait, par ailleurs, que les moines ne buvaient pas leur vin : ceux de l'abbaye de Tibães comme ceux du monastère de Santo Tirso préféraient le *vinho maduro* du Douro proche ²⁸. Cela nous amène à nuancer la caution qualitative que constituent pour certains auteurs et viticulteurs l'origine bourguignonne des cisterciens et la représentation d'une viticulture monastique, cistercienne ou bénédictine, soigneuse et savante, calquée sur l'exemple d'Alcobaça.

Des paysages : quand parler de la vigne c'est parler du maïs

- 16 Comme l'écrit le géographe G. Pereira en 1932, « la vigne est partout et nulle part » et il précise : « Le Minho n'est pas, dans un certain sens, un pays de vignobles, c'est-à-dire qu'on n'y rencontre pas ces étendues exclusivement recouvertes de vigne qui, par leur masse même concentrent nécessairement l'attention du paysan. Si importante soit-elle dans l'économie agricole des *quintas* [domaines], elle ne domine pas, elle n'est qu'associée à d'autres cultures. »²⁹ Même si elle n'a pas été nécessairement amenée par les Romains, la *coltura promiscua*, association sur une même parcelle de cultures céréalières ou maraichères et de vigne ou d'arbres fruitiers, est ancienne. Avant la découverte de l'Amérique, dominant, à côté ou souvent à la place du blé, les céréales des sols pauvres que sont le seigle, l'avoine, et d'autres « pains » tombés depuis en désuétude telles que le panic et le millet³⁰. Renouvelée par l'introduction du maïs, l'association hiérarchisée de cultures, parmi lesquelles la vigne est omniprésente, a façonné le paysage du Minho jusqu'à la fin des années 1990. Malgré la transformation des modes de culture et la constitution d'un vignoble, au sens contemporain du mot, avec des parcelles entièrement dédiées à la vigne, ce paysage peut encore se voir ici ou là.
- 17 A partir du 16^e siècle, l'implantation de la vigne dans le nord du Portugal se joue dans une relation de dépendance par rapport à la plante reine, le maïs. Le grand événement qui relance et transforme la *coltura promiscua*, c'est l'introduction au Portugal de la trilogie amérindienne maïs-haricot-courge. La culture du maïs bénéficie de conditions naturelles favorables : la chaleur des étés et l'abondance de l'eau, permettant l'irrigation. Elle a plusieurs conséquences heureuses. Elle stimule l'élevage bovin, qui contribue à son tour à l'enrichissement des sols, permettant la disparition de la jachère. Elle détermine également une autre caractéristique paysagère, que le géographe Orlando Ribeiro a nommé *campo prado*, le champ-pré : pendant plusieurs mois de l'année, entre la récolte et la nouvelle plantation, le sol sert de prairie naturelle. Surtout, le maïs, s'il requiert plus de travail humain, réussit, avec beaucoup plus de régularité que le blé, à nourrir une population nombreuse. « À la différence des autres

céréales cultivées sans irrigation, avec des jachères plus ou moins longues intercalées, le maïs irrigué produit tous les ans, sur un espace qui supporte d'autres cultures encore. Aussi est-il devenu rapidement le pain des zones de forte densité humaine, permettant de nourrir et de faire croître les deux-tiers de la population portugaise. »³¹ En effet, le maïs atténue les crises économico-démographiques de type ancien.

- 18 La vigne occupe une position marginale, au sens propre du mot, autour de la parcelle et toujours en association avec les cultures complémentaires qui poussent sous elle : haricots, courges, plus tard, pommes de terre, toutes plantes dont la récolte a lieu avant que le feuillage de la vigne ne soit trop développé. Une variété de haricot planté sous la vigne porte le nom de haricot de l'ombre³². Ce sont donc la gestion d'un espace agricole exigü et la recherche d'un rendement cultural maximal qui ont induit la culture de la vigne en treilles (*latas* ou *ramadas*) et hautains (*enforcados* ou *uveiras*) sur le pourtour de la parcelle. La vigne s'échappe aussi des champs pour couvrir des espaces incultes, les chemins et les rues des villages qu'elle plonge en été dans la pénombre. Cette omniprésence de la vigne en treilles au sein même du village, que nous avons vue en Galice, près de Padrón (province de A Coruña), autour du changement de millénaire, a quasiment disparu. Dans le nord du Portugal, on ne la trouve plus que dans quelques villages, comme, par exemple, dans la sous-région du Lima, à Gração-São Jorge (*concelho* de Arcos de Valdevez)³³.
- 19 L'introduction du maïs au 16^e siècle et, deux siècles plus tard, le monopole de la Compagnie générale d'agriculture du Haut-Douro entraînant l'assujettissement de la production de *vinho verde* à la fabrication du porto ont-ils déterminé l'implantation marginale de la vigne autour des champs et sa plantation en hautains et treilles ? L'origine de cette thèse très populaire est à rechercher, pour ce qui concerne l'effet des mesures de Pombal sur la vigne du nord-ouest, chez Alberto Sampaio (1841-1908). Historien, considéré comme un grand précurseur de l'histoire rurale, engagé dans l'éducation populaire, agronome, producteur dans sa propriété de Boamense, près de Famalicão, de vins de qualité, primés nationalement et internationalement, il a fait preuve à la fin du 19^e siècle d'une vision très claire des évolutions qu'allait entraîner le phylloxéra et des changements nécessaires pour développer les *vinhos verdes* (cépages, modes de conduite...). Dans As

vilas do norte de Portugal, Alberto Sampaio écrit : « Il n'est pas possible de distinguer aujourd'hui [...] quelle était la forme adoptée dans les *vineas* et *vineales* au temps des chartes et des diplômes : il ne fait pas de doute que, à l'époque, la viticulture était réservée à des parcelles spécifiques [...]. Mais une vigne pouvait aussi bien être formée de vignes basses que de vignes grimpantes adossées à des arbres. [...] Il est à croire que les deux ont coexisté, les vignes basses ayant peut-être dominé. Très probablement, [...] elles ont disparu depuis la moitié du siècle dernier, à la suite des lois du marquis de Pombal. »³⁴

- 20 Cette thèse a profondément marqué les esprits et on en trouve de nombreux échos chez les historiens du *vinho verde*. En 1987, Helder Marques remarque que « la plus grande partie des études réalisées sur ce sujet concluent que la vigne basse a dû être prédominante et que ce n'est qu'à partir de l'introduction du maïs et, plus tard, des mesures restrictives de l'époque de Pombal que la vigne a été progressivement reléguée à la périphérie des champs. »³⁵ Bien plus tard, Gonçalo Maia Marques écrit : « Il importe de rappeler que ce n'est qu'après l'introduction du maïs (et des mesures de limitation de nouveaux vignobles décidées par Pombal) que la vigne s'installe à la périphérie des champs. »³⁶ Et António Barros Cardoso rappelle que « nombreuses sont les références aux vignes basses dans les *Inquirições* de 1220-1258 »³⁷.
- 21 Tout d'abord, la définition de la vigne basse demeure sujette à interprétations. Il est indéniable que le terme a été employé mais à quel(s) mode(s) de conduite renvoie-t-il ? Les auteurs divergent à ce sujet. Ainsi, les treilles font-elles ou non partie des « vignes basses » ? Non, pour Francisco Carvalho Correia : « Anciennement, d'après Alberto Sampaio, il a existé deux types d'exploitation viticole : les vignes basses et les vignes grimpantes, adossées aux arbres. Que, au Moyen-Âge, aient existé côte à côte les vignes basses et les hautains, il semble que oui. Mais, à mon avis, les vignes basses allaient céder la place [...] aux treilles, technique beaucoup moins coûteuse et de rentabilité égale. »³⁸ Gonçalo Maia Marques parle, quant à lui, de « vigne basse – en treille haute ou basse »³⁹ ou encore « de vigne basse, implantée de façon préférentielle en treilles ou palissée »⁴⁰. Quant à Amândio Galhano, il manifeste son « désaccord avec ceux qui considèrent qu'il y a eu des formes basses dans ce qui est aujourd'hui la RDVV. [...] Une analyse sereine de l'écologie locale nous amène à consi-

dérer que les “*vineas*” dont parlent les documents médiévaux étaient nécessairement des treilles voire des hautains, en culture continue (*extreme*) et non associée [à d'autres cultures]. » Il importe sans doute de définir plus rigoureusement si le débat porte sur le mode de conduite – vigne basse ou vigne haute –, ou sur l'implantation de la vigne – en bordure de la parcelle ou plantée en continu.

- 22 Surtout, le caractère un peu mécanique des transformations qu'aurait induites l'introduction du maïs appelle des réserves. D'une part, on sait que la plantation des vignes en hautain en bordure des champs existait déjà au 14^e et même au 13^e siècle. Hélder Marques rapporte que, en 1372, des plaignants exposaient devant un tribunal de Porto qu'ils subissaient un grand préjudice du fait de « la coupe de leurs arbres [par des bucherons] car la plus grande partie de leur vin provenait des vignes et des ormes qu'ils taillent ainsi. »⁴¹ D'autre part, la thèse ne tient pas compte de l'ancienneté de la densité de la population de la région. Le Portugal a connu une période de croissance jusqu'à la moitié du 14^e siècle, puis, comme les autres pays européens, un étiage démographique après la peste noire de 1348. Dans cet ensemble, la forte densité de population du Minho est déjà notable aux 13^e et 14^e siècles : « Après la Reconquête, il existait une zone densément peuplée correspondant au Minho, à la vallée du Douro et à la Beira Alta. »⁴² Orlando Ribeiro parle même de « fourmilière humaine » à propos du nord-ouest à l'époque de la Reconquête, par opposition au sud du pays⁴³. Il dit aussi : « Il n'y a pas un morceau de terre qui ne soit utilisé. »⁴⁴ Dès avant la « révolution du maïs » du 16^e siècle, et à l'exception de la période qui va de 1350 à la fin du 15^e siècle, la population est donc dense, dans un espace agricole réduit du fait des conditions géographiques naturelles, et dans un système de production à faible productivité. La culture des céréales avant l'introduction du maïs reposait sur l'assolement avec jachère. Du fait du nécessaire temps de repos des sols, elle avait besoin de toute la terre disponible pour une production céréalière comparable ou très certainement inférieure à celle que permettrait ultérieurement le maïs.
- 23 Enfin, peut-être le terme même de « révolution du maïs » est-il trompeur ? En effet, si le maïs révolutionne l'alimentation des populations et accroît leur espérance de vie, il n'induit pas nécessairement un bouleversement des systèmes culturels. C'est ce qu'écrit l'historien galicien Felipe Criado Boado qui voit dans l'introduction du maïs une

transition dans la continuité de ces systèmes : « On a pu voir que la pénétration du maïs, au lieu d'être un phénomène tout à fait nouveau qui aurait transformé de fond en comble les systèmes agraires précédents s'est réalisée avec facilité et rapidité, parce que, de fait, elle a pris la forme d'une substitution. C'est à dire que, avant la diffusion du maïs, il existait un type de système agraire dans lequel il y avait un creux ; le maïs s'est installé facilement dans ce creux, du fait de sa rentabilité et de ses rendements. On trouvait ce système agraire dans les zones littorales et les terres basses où, avant l'introduction du maïs, il existait un assolement triennal dans lequel la position de céréale de printemps était occupée par le millet (*mijo* ou *millio miudo*), précurseur du maïs. [...] Sur cette base, l'introduction du maïs ne fit qu'accélérer des processus qui existaient déjà. »⁴⁵

- 24 Si le maïs a imposé définitivement l'implantation de la vigne en bordure, il ne l'aurait donc pas créée de toutes pièces. L'existence de parcelles entièrement plantées en vignes avant le 16^e siècle, justifiée par l'évocation dans plusieurs textes anciens de *vinhas baixas* (vignes basses) ou l'existence d'une toponymie particulière⁴⁶ ne peut être niée, malgré les discordances entre auteurs quant au sens possible de *vinhas baixas*. On nous permettra une hypothèse historique : les vignes basses ont-elles pu conquérir, de façon temporaire, entre 1350 et 1500, des espaces laissés libres par le recul des surfaces consacrées aux céréales, du fait de la forte baisse de la population ? Ce phénomène est constaté en France à la même époque⁴⁷.
- 25 Pour Helder Marques, la question du mode de conduite ne peut pas être isolée de l'intégration plus ou moins aboutie du vin dans des circuits commerciaux. Dans ce « vignoble » essentiellement paysan, où la plus grande partie de la production est bue par les producteurs eux-mêmes, où importent la quantité de la production mais aussi la faiblesse du travail à fournir et de l'expertise nécessaire, se détachent des zones de production et des exploitations qui produisent des vins sensiblement différents – et meilleurs, destinés à être vendus, y compris à l'étranger, en utilisant éventuellement des systèmes particuliers d'implantation et de conduite de la vigne. Pour l'essentiel, la circulation du *vinho verde* vers les marchés urbains et d'exportation se fait par deux fleuves. Le Lima draine vers l'Atlantique les meilleurs vins produits autour de Monção et dans la vallée du Lima. Depuis le port de Viana do Lima (aujourd'hui Viana do Castelo), ils sont exportés ou

rejoignent Porto par la voie maritime. Sur le Douro sont transportés les vins provenant du sud et de l'est de la région. Une partie de ce vin est destinée aux tavernes de Porto ⁴⁸.

De Monção à Tibães : qu'est le vinho verde au 17^e siècle ?

- 26 Aurélio de Oliveira montre que les vins de Monção, dans l'extrême nord de la région du Minho, sont distincts, au 16^e siècle, du reste des vins produits Entre-Douro-et-Minho. Au même titre que le vignoble du Douro, Monção constitue l'exemple d'une délimitation de fait, précoce, impulsée par les autorités municipales. La qualité de ses vins est célébrée depuis longtemps. Leur zone de chalandise est très large sur le marché intérieur et extérieur. La première mention de l'exportation d'une barrique de vin en direction de l'Angleterre depuis le port de Viana date de 1295. Ces vins sont appelés *vinhos maduros de Monção* (vins mûrs de Monção). Faut-il y voir le simple énoncé d'une teneur alcoolique plus élevée, une reconnaissance par d'autres de leur qualité et une assimilation à la qualité des vins du Douro, ou une auto-proclamation affirmée de leur distinction par opposition aux *vinhos verdes* produits dans le reste de la région ? Il est utile, en tout cas de préciser que leur qualité reconnue ne s'explique pas par l'*alvarinho*, le grand cépage blanc, propre à la sous-région contemporaine de Monção-Melgaço. En effet, le développement de l'*alvarinho* date de la seconde moitié du 20^e siècle ⁴⁹.
- 27 Dans la région de Monção, la culture de la vigne est intensive (à la différence du reste de la région). Comme l'écrit Aurélio de Oliveira, « les vignobles [...] de Monção et des alentours avaient atteint une expansion importante et significative. La production viticole était en hausse vers 1620. Quelques années plus tard, les principales doléances au monarque, exprimées aux Cortes jusqu'à la moitié du 17^e siècle concernent les méfaits de la guerre sur les vignobles. Le constat est clair et frappant : le travail agricole était déjà concentré autour de la vigne et de la fabrication du vin. Ils en viendraient même à reconnaître que c'était leur activité principale, sans avoir besoin d'autres cultures pour vivre. » ⁵⁰. Ce sont ces vins qui sont transportés depuis le port de Viana do Lima (aujourd'hui Viana do Castelo) vers Porto, mais aussi vers l'Angleterre et le nord de l'Europe. Comme toujours,

l'existence d'une rivière navigable est un facteur de qualité du vin noble.

- 28 L'étude du même auteur sur l'abbaye de Tibães, près de Braga, au 17^e siècle⁵¹, nous éclaire un peu plus sur l'exception de Monção. Cette abbaye est depuis 1567^{la} la tête de réseau des monastères bénédictins au Portugal. La vigne constitue la deuxième production de l'abbaye, après les céréales. Les modes de conduite des vignes diffèrent entre le domaine propre, exploité en faire-valoir direct par les moines et les domestiques de l'abbaye, et les tenures. Les treilles (*latadas*) sont peu fréquentes chez les tenanciers et, quand elles existent, elles ont une structure de bois alors que celles de la réserve seigneuriale reposent sur des piliers de pierre⁵². Quant aux vignes « basses » – qu'il ne faut sans doute pas entendre dans le sens contemporain du mot – elles sont en régression, « du moins, celles qui sont plantées par les tenanciers. Désormais, ce sont les hautains (*enforcados* ou *uveiras*) qui dominent. »⁵³ Pendant la période de 50 ans étudiée par l'auteur, la production de *vinho verde* augmente, grâce à la mise en culture de nouvelles terres et à une politique de plantation de pieds de vigne autour des parcelles. Le *vinho verde* est réservé à l'alimentation des nombreux serviteurs et des journaliers, les moines préférant les *vinhos maduros* du Douro, « moins acides et plus savoureux »⁵⁴. Enfin, la partie de la production qui n'est pas consommée est vendue, l'abbaye utilisant souvent son droit de banvin pour interdire la commercialisation de tout vin avant le sien propre. Dans un autre texte, plus récent, Aurélio de Oliveira nuance son propos : les moines consommaient aussi des vins verts provenant de zones plus généreuses, comme Basto ou Ganfei⁵⁵. Gonçalo Maia Marques montre que l'abbaye achetait également des vins de Monção et de la vallée du Lima⁵⁶. Une étude consacrée au monastère de Santo Tirso confirme que les moines ne buvaient pas leur propre vin : « Les préférences des religieux de Santo Tirso allaient au *vinho maduro*, au détriment du *vinho verde*, plus acide, de leur région ». Elle est aussi très précise quant aux stratégies du monastère en ce qui concerne la production des tenanciers et leurs redevances : « Les redevances en nature des tenanciers les plus éloignés n'étaient pas transportées jusqu'au monastère. Elles étaient converties, en raison de la difficulté du transport, en numéraire. Le *vinho verde* que le monastère recevait [à titre de redevance] de ses tenanciers les plus proches était principalement vendu. À cet effet, on ouvrait les portes franches, en empêchant la concurrence, en application du droit d'exclusivité dont jouissait l'abbé, dans les limites de sa juridiction. Les tenanciers ne pouvaient pas vendre leur vin tant que le monastère n'avait pas écoulé le sien. »⁵⁷ L'étude ne parle pas du vin produit sur le domaine propre de l'abbaye : on peut supposer que, comme à Tibães, il était servi aux nombreux salariés et tenanciers de l'abbaye.

- 29 Ces deux exemples, celui des vins de Monção et celui des vins de l'abbaye de Tibães – et il faudrait nuancer le propos en distinguant parmi ces derniers ceux que produit l'abbaye en faire-valoir direct et ceux

des tenanciers – nous éclairent, *a contrario* ou directement, sur ce qu'est majoritairement le *vinho verde* au 17^e siècle. Il provient essentiellement de vignes en hautains. L'exposition de la vigne et l'abondance du feuillage ne permettent pas une maturation optimale, et la contrainte de la hauteur n'autorise qu'un traitement limité de la vigne. Les Mémoires paroissiaux de 1758 sont une source précieuse à ce sujet. Dans 17 paroisses du *concelho* d'Amarante, les hautains dominent. Un curé signale l'existence de treilles (*latadas*) produisant un vin de qualité⁵⁸. La production de vin est toujours présente chez les paysans qui exploitent de la terre mais elle ne constitue pas une activité économique spécialisée ; elle s'insère dans la polyculture familiale. Seuls, les domaines ecclésiastiques ou seigneuriaux disposent, soit par leur production directe, soit par les rentes seigneuriales ou par les dimes qu'ils prélèvent en nature, d'excédents commercialisables.

- 30 Il existe, cependant, des différences régionales marquées. L'article de Aurélio de Oliveira qui confirme la supériorité reconnue des *maduros* de Monção au 17^e siècle met également en exergue la qualité des vins du sud-est de l'actuelle Région délimitée des *vinhos verdes* : « La *Geografia Económica Geral do Reino*, de Duarte Nunes Leão, permet une première visualisation de cette implantation à la fin du 16^e et au début du 17^e siècle. Parmi les vins dits de Lamego [qui relèvent depuis 1756 de la région d'appellation du Douro], on trouve d'autres vins, qui sont aujourd'hui inclus dans la Région délimitée des *vinhos verdes*, qui étaient eux-aussi exportés et qui ont toujours jusqu'ici été considérés comme *maduros* [...]. Pour finir, les vins de Monção que l'on exporte également dans le marché intérieur, du Minho vers Lisbonne. [...] Il convient de citer l'intérêt des Flamands, des Français et des Anglais pour ces vins. Les Anglais les ont préférés pendant longtemps à ceux du Haut-Douro. »⁵⁹ Il existe aussi des différences sociales, souvent résumées dans l'opposition entre « vin de seigneur » et « vin de paysan » (*vinho senhorial* / *vinho camponês*). Seigneurs, laïcs ou ecclésiastiques, et paysans ne boivent pas le même vin. Ainsi, dans sa *Descrição do Reyno de Portugal*, publiée en 1610, Duarte Nunes Leão écrit que « dans certaines parties de la région de Entre-Douro-et-Minho on récolte [...] beaucoup de vin appelé *enforcado* qui est consommé par le peuple, tandis que les nobles boivent les très bons vins de Ribadavia et d'autres vins de la voisine Galice, de Lamego et de Monção, dont ils ont de grandes quantités. »⁶⁰ La différence citée par Duarte Nunes Leão est, cependant, toujours régionale.

Le 18^e siècle : concurrence et éclipse

- 31 Un connaisseur du début du 20^e siècle rappelle que les premiers vins portugais exportés vers l'Angleterre étaient des *vinhos verdes* : « Déjà en 1497, sous le règne de Don Manuel le Fortuné, [les Portugais] avaient établi des pêcheries à Terre-Neuve, et envoyaient de la morue dans les Iles Anglaises. Ils y portaient aussi des vins qu'ils offraient en échange de produits manufacturés. Ces vins, renfermés dans des outres ou dans de petits fûts, s'appelaient Vinhos Verdes. C'est là l'origine réelle du commerce des Vins Portugais avec l'Angleterre. Ils étaient produits par la province de Minho. Aujourd'hui, seuls, les vins de la vallée du Douro s'exportent. »⁶¹ Ce qu'écrit Alfred Smyth corrobore ce que l'on sait de l'exportation des vins appelés *maduros de Monção* dès la fin du 13^e siècle et aussi de l'essor de l'exportation des vins du Douro vers l'Angleterre au 17^e siècle⁶².
- 32 Le traité de Methuen en 1703, après plusieurs autres traités, confirme la préférence douanière accordée par les Anglais aux vins portugais, essentiellement au détriment des vins espagnols – l'Angleterre s'étant déjà détournée des vins français, à la suite des guerres de la fin du 17^e siècle. Les historiens voient le plus souvent dans ce traité un exemple précoce de division internationale du travail, qui organise le sacrifice de l'industrie textile portugaise naissante en échange de l'approvisionnement de l'Angleterre en vins portugais. Dans un premier temps, les traités stimulent l'exportation de l'ensemble des vins portugais vers l'Angleterre. Dans un deuxième temps, au milieu du 18^e siècle, la politique de Pombal, premier ministre de Dom José I, renforce la position dominante du vignoble du Haut-Douro au détriment de tous ses concurrents portugais⁶³. « Si le traité de Methuen a éliminé le concurrent français, il a également eu pour conséquence l'apparition d'autres concurrents nationaux sur le marché anglais. Et [...] l'élimination de ces concurrents, qui ne pouvait être réalisée par un accord international, a été entièrement obtenue par la création de la Compagnie générale d'agriculture des vignes du Haut-Douro. »⁶⁴
- 33 La création de cette compagnie par actions, véritable « corps politique avec autorité et juridiction »⁶⁵ est soutenue par Pombal, en 1756. Elle poursuit deux objectifs : d'une part, combattre le monopole

britannique en matière de commercialisation des vins de Porto ; d'autre part, restaurer la qualité et le prestige des vins du Douro, que la recherche du profit facile avait compromis, et, en conséquence, élever le niveau des exportations et des prix. À cet effet, elle délimite la zone exclusive de production, elle fixe et hiérarchise la qualité des vins, elle contrôle leur authenticité et réglemente leur production. Henri Enjalbert remarque que la législation pombalienne ne cherchait pas à définir une appellation contrôlée mais à « sauver un vignoble perdu de réputation »⁶⁶. Le monopole accordé à la Compagnie générale d'agriculture des vignes du Haut-Douro a deux conséquences principales pour les *vinhos verdes* : le déclin de leur exportation s'accroît et la région Entre-Douro-et-Minho est réduite au rôle de pourvoyeuse de l'eau de vie nécessaire à l'élaboration du porto⁶⁷. « Un des principaux privilèges concédés à la Compagnie [générale d'agriculture des vignes du Haut-Douro] par une charte du 16 décembre 1760 était l'exclusivité de fabrication et de commercialisation de l'eau de vie dans les trois provinces du nord (Minho, Trás-os-Montes et Beira). »⁶⁸ On parle même d'un cycle « d'eaudiviesation » (*aguardentação*) de la production vinicole de la région⁶⁹. La transformation n'a dû frapper que la frange commercialisée du *vinho verde*. Indirectement, cependant, il est probable que le déclin de l'exportation et la fabrication de vins de chaudière à bas prix ont eu des conséquences sur l'ensemble du vignoble, confinant le *vinho verde* à son statut principal de vin d'autoconsommation paysanne, à faible technicité.

- 34 L'histoire « populaire » du *vinho verde* attribue à la création de la Compagnie générale d'agriculture des vignes du Haut-Douro en 1756 la responsabilité du déclin du *vinho verde*. Avec elle commencerait « la période noire de l'histoire du *vinho verde* »⁷⁰. Mais la comparaison avec Bordeaux permet de dégager un modèle commun de « protectionnisme régional »⁷¹ et amène à nuancer quelque peu cette analyse. Le « privilège de Bordeaux », qui a duré du Moyen-Âge jusqu'en 1776, permettait aux négociants bordelais de retarder la commercialisation des vins de l'arrière-pays afin d'ôter toute concurrence à ceux de Bordeaux pendant la période de vente la plus favorable – celle qui suivait immédiatement la vendange –, à une époque où le vin se buvait dans l'année. Certes, les modalités diffèrent entre Bordeaux et Porto. Dans le cas de Bordeaux, il s'agit du refus de permettre l'ex-

portation avant Noël des vins du Périgord, de l'Agenais et du Quercy, ou avant la Saint-Martin de ceux du Languedoc, et de l'imposition à ces vins de nombreuses entraves (lieux d'entreposage distincts, fûts spécifiques, etc.⁷². Le rôle du pouvoir royal est, lui aussi différent : au Moyen-Âge, dans le Sud-ouest de la France, le roi, tant anglais que français, doit ménager les communautés de marchands de l'arrière-pays. Au Portugal, en revanche, l'État prend fait et cause pour la Compagnie générale d'agriculture des vignes du Haut-Douro, soumettant même à cette dernière, en 1784, le projet de création d'une Société publique d'agriculture et de commerce de la province du Minho, portée par les négociants de Viana do Castelo et conçue sur le modèle de la Compagnie⁷³. Mais la motivation est identique : protéger les vins dominants contre des concurrents possibles en rendant plus difficile l'accès de ces derniers au marché international. Et les effets sont de même nature : par exemple, la production de vins de qualité dans la vallée de la Garonne s'est anémiée et a disparu au profit d'autres cultures⁷⁴ ; et si les vignobles plus éloignés – Bergerac, Cahors et Gaillac – ont continué à exporter en dépit des freins imposés par les négociants bordelais, leur destin international a été durablement freiné.

- 35 La création de la Compagnie générale d'agriculture des vignes du Haut-Douro en 1756 joue donc un rôle indéniable mais la partie semble déjà en grande partie jouée. En effet, dès la première moitié du 18^e siècle, l'importance du port de Viana do Castelo décline. La ville avait pourtant vu dans la deuxième moitié du 17^e siècle la réinstallation⁷⁵ de commerçants britanniques, signe de la vitalité du commerce atlantique des vins de Monção, Melgaço et de la vallée du Lima. Jusqu'en 1678, la plus grande partie des exportations de *vinho verde* se fait par le port de Viana do Castelo qui conserve un rôle actif jusque vers 1730. Pendant cette décennie, un double mouvement s'achève : Porto supprime Viana pour l'exportation des *vinhos verdes*, et, dans le même temps, « les vins du Douro [gagnent] nettement la première place dans les exportations portugaises de vins à partir du port de Porto⁷⁶ ». Le nom de Beardsley est symbolique de cette évolution. Job Beardsley, négociant britannique installé à Viana do Castelo, joue un rôle actif dans l'exportation des vins de Monção, Melgaço et de la vallée du Lima, au début du 18^e siècle. À partir de 1720, la maison Beardsley est évoquée dans les sources commerciales de Porto.

Elle est à l'origine d'une des plus grandes maisons de vins de Porto et même si elle continue à faire venir des *vinhos verdes* à Porto, elle a désormais changé d'objectif principal⁷⁷.

- 36 Pour comprendre la concurrence entre *vinhos verdes* et vins du Douro, il faut l'inclure dans le mouvement plus large des vins dans l'Europe atlantique au début du 18^e siècle. Les affrontements du 17^e siècle entre États européens auront des conséquences durables sur l'évolution des goûts : « Anglais et Hollandais, éloignés du marché français, vont chercher en Espagne et au Portugal des vins rouges colorés et alcoolisés et [...] le porto représente l'archétype de ces vins, mais un porto naturel, pas encore muté à l'alcool, ce qui n'interviendra que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. »⁷⁸ Les *vinhos verdes* du 18^e siècle ne sont ni colorés – le recours au *vinhão*, cépage quasi-teinturier, caractéristique du *vinho verde* rouge actuel, est postérieur au phylloxéra – ni alcoolisés. Ils ne correspondent pas au goût nouveau des consommateurs de l'Europe du Nord du 18^e siècle. Les *vinhos verdes* auraient ainsi connu, dans la confrontation au porto et au sherry, un sort similaire à celui des *clarets* bordelais⁷⁹. La comparaison avec le nord-ouest de la péninsule ibérique, à commencer par la Galice voisine, montre que le cas du *vinho verde* n'est pas exceptionnel : « les vignobles du Nord-Ouest de l'Espagne, [...] n'ont joué qu'un rôle très modeste dans le commerce international »⁸⁰.
- 37 L'essor brisé au 18^e siècle est-il celui du *vinho verde* ou celui des *maduros de Monção* ? La référence continue à ses vins dès le Moyen-Âge met en évidence l'exception que constitue Monção au sein de la région Entre-Douro-et-Minho. Plusieurs facteurs ont permis la qualité de ses vins : un microclimat mieux protégé des perturbations océaniques, des modes de conduite de la vigne souvent différents de ceux qui prévalaient dans le reste de la région, la proximité d'un fleuve navigable jusqu'au port de Viana do Castelo et une qualité ancienne du travail humain. Cette imbrication des facteurs physiques et humains favorables apparaît exceptionnelle et non transposable au reste de la région. Rappelons-nous : les moines de Tibães ou ceux de Santo Tirso boivent du vin du Douro ou du vin de Monção mais pas celui qu'ils produisent. Les raisons du « non décollage » de ce vignoble sont sans doute multiples Pour l'essentiel, le *vinho verde* est un vignoble paysan qui, à l'exception de Monção, n'a pas attiré de négociants ou de propriétaires – bourgeois, abbés ou riches laboureurs – soucieux de dé-

velopper la qualité des vins et la production. On évoquera comme raison l'absence d'un tissu urbain plus dense mais on ne saurait négliger le goût très particulier des *vinhos verdes* anciens, tel qu'on peut l'imaginer, tel que le décrivent les voyageurs du 19^e ou du début du 20^e siècle ou tel qu'on le buvait encore il y a 50 ans. Seules, les guerres coloniales et l'ouverture du Portugal à la modernité et à l'Europe, puis la mondialisation ont permis de dissocier l'essence même du goût de ces vins et ce qui était dû à des méthodes de culture et de vinification aujourd'hui révolues.

Les maladies du 19^e siècle et leurs effets

- 38 En traitant conjointement le 19^e et une grande première moitié du 20^e siècle, nous lisons la période en omettant des changements d'importance : les transformations économiques et sociales avec en 1834, à la suite de la révolution libérale, la vente des biens nationaux parmi lesquels les biens des ordres religieux ; les transformations techniques avec l'apparition des treilles hautes, si caractéristiques du paysage rural de la région au 20^e siècle, rendue possible à la fin du 19^e siècle par le recours au fil de fer⁸¹. Nous avons privilégié un découpage temporel centré sur les bouleversements induits par les maladies de la vigne.

Oïdium et phylloxéra

- 39 Le Portugal est un des trois foyers d'entrée du phylloxéra dans la péninsule ibérique. On en connaît l'origine précise. Il est apparu en 1870 dans le village de Gouvinhas, sur la rive droite du Douro, au sud-est de Vila Real, à la suite de l'achat de vignes américaines, de cépage Isabelle, par un viticulteur⁸². Le développement de la maladie a été freiné par la grande humidité du climat du nord-ouest de la péninsule et le phylloxéra n'a pas eu de conséquences aussi graves Entre-Douro-et-Minho que dans le Haut-Douro. Il est de fait que, s'agissant du *vinho verde*, le phylloxéra n'est évoqué que comme une des maladies de la vigne, l'accent étant plus fréquemment mis sur les maladies cryptogamiques, parmi lesquelles l'oïdium, endémique à partir des années 1850. C'est d'ailleurs pour lutter contre l'oïdium, favorisé par

l'humidité du climat, que l'on a eu recours aux vignes américaines, qui ont introduit le phylloxéra. Le phénomène particulier dans cette région est que après l'arrachage des vignes franches de pied traditionnelles, les plants américains puis les hybrides, destinés à être greffés, ont souvent été utilisés comme producteurs directs. Est-ce à cause de la résistance de ces vignes à l'oïdium, du manque de savoir technique nécessaire pour le greffage ou de l'espoir d'une production abondante avec ces vignes généreuses ? Sans doute les trois⁸³. Une autre conséquence indirecte du phylloxéra, ou plus exactement, une conséquence du phylloxéra en France est la valorisation dans la région Entre-Douro-et-Minho de cépages rouges plus riches en couleur et en alcool, dont la production est destinée au marché français. Le premier d'entre eux est le *vinhão*, cépage quasi-teinturier, natif de la région, devenu de nos jours le cépage presque inévitable du *vinho verde* rouge. Le goût pour le « rouge qui tache » serait ainsi apparu tardivement. « Le vin n'était bon que s'il était très coloré. Il fallait qu'il ait une couleur très chargée. »⁸⁴

Une photographie arrêtée au tournant du 20^e siècle

- 40 Deux documents exceptionnels ont été publiés à l'occasion de l'exposition universelle de Paris de 1900. Il s'agit de *Le Portugal au point de vue agricole*, dirigé par B.C. Cincinnato da Costa et D. Luiz de Castro, de l'Institut agronomique de Lisbonne, directeurs de la Royale Association centrale de l'agriculture portugaise⁸⁵ et de *Le Portugal vinicole. Recherches sur l'ampélographie et les valeurs œnologiques des principaux cépages du Portugal* de B.C. Cincinnato da Costa⁸⁶. *Le Portugal au point de vue agricole* nous montre tout d'abord le paysage rural caractéristique de la région des *vinhos verdes*, qui disparaît progressivement depuis le dernier quart du 20^e siècle. « Dans cette partie du Portugal, la vigne est traitée d'une manière très particulière [...]. Rarement, on y rencontre des vignes pleines, couvrant plusieurs hectares de superficie. Presque toujours, au contraire, la vigne apparaît formant des bordures sur la limite des champs cultivés, ou le long des routes [...]. La vigne s'élève d'ordinaire en *uweiras* ou vignes de *enforcado* [...] ; ou encore, comme nous l'avons déjà dit également, sous forme de treilles ou de cordons, selon les localités ou les conve-

nances particulières de chacun. Dans la même propriété, les différents systèmes sont assez souvent simultanément employés ; mais ce qu'on voit surtout, c'est la coexistence, le voisinage fréquent des treilles et des hautains. » Pas de vignoble, donc, dans le sens habituel du mot, et peu de parcelles dédiées à la vigne. D'autre part, les *vinhos verdes* sont, pour l'essentiel, des vins rouges. Voici, en effet, ce que les deux auteurs disent, comme en creux, des vins blancs : « Les cépages blancs ont une importance très moindre au Minho. On y récolte bien quelques vins de cette catégorie qui ne sont pas sans valeur. »

- 41 Enfin, Cincinnato da Costa et Luiz de Catro reprennent une classification, établie par le chimiste Ferreira Lapa, qui distingue, parmi les *vinhos verdes* (en grande majorité rouges) trois catégories, en prenant en compte l'alcool, le tannin et l'acidité du vin⁸⁷. On a, ainsi, des vins demi-mûrs (*entre maduros* en portugais⁸⁸), plus alcoolisés, moins acides et moins tanniques, des vins verts et, enfin, des vins *verdascos* ou très verts, le suffixe *-asco* de *verdasco* ayant une valeur péjorative⁸⁹, – des vins « guinguets »⁹⁰ pourrait-on dire. La classification confirme l'existence au sein des *vinhos verdes* de vins sensiblement différents, sans que l'origine de ces différences (sol, microclimat, orientation, cépages, type de propriété et d'exploitation) soit clairement établie.

La réglementation de la production et du marché

La création de la Région délimitée des *vinhos verdes* et de ses sous-régions

- 42 Au tournant du 20^e siècle, à la suite des crises viticoles et de leurs conséquences culturelles et commerciales – les achats importants de la France n'ont duré qu'un temps –, la région connaît une grande confusion. En réponse, l'activité législative et réglementaire est intense. En 1908, la Région délimitée des *vinhos verdes* (RDVV) est définie par une loi qui crée également plusieurs autres régions délimitées. Elle s'étend du sud du Douro à la frontière espagnole. Dans les textes de 1908⁹¹, la définition de la Région délimitée est exclusivement administrative, en listant les *distritos*, *concelhos* et communes qui la

composent, sans préciser ce qui fonde le classement. Vingt ans plus tard, le décret n° 16 684 du 22 mars 1929, qui traite cette fois spécifiquement du *vinho verde*, apporte des éléments de sens : « Sont considérés comme *vinhos verdes* aux fins de ce décret les vins rouges de la région agricole du Minho, provenant de vignes élevées en hautains (« *enforcados* »), treilles (« *ramadas* et *latadas* ») et autres formes de vigne haute ou de hauteur moyenne, issus de cépages autochtones considérés comme propres à la région du Minho, qui ont du corps, une couleur affirmée, qui sont acidulés, astringents, faiblement alcoolisés, effervescents (« pourvus de *agulha* »), et les vins blancs ou sous-régionaux qui, du fait de leurs caractéristiques spéciales ou de la tradition, sont connus comme *vinhos verdes*. » En résumé, une localisation relevant de la géographie administrative, une prépondérance des vins rouges, des critères cumulatifs parmi lesquels dominent les modes de conduite, et une allusion imprécise à des cépages régionaux et à la tradition. Il faudra attendre 1992 pour que la réglementation définisse les conditions de sol et les cépages permettant de produire du *vinho verde* ⁹².

- 43 La loi de 1908 définit cinq sous-régions (Amarante, Lima, Braga, Basto, Monção), sans énoncer de condition particulière. Elles couvrent entre la moitié et les deux-tiers de la région. Une sixième sous-région, Penafiel, est créée en 1926. En 2001, trois nouvelles sous-régions seront créées (Ave, Baião, Paiva) et le périmètre des sous-régions sera modifié.

La création de la Commission de viticulture de la Région des *vinhos verdes* (CVRVV)

- 44 La Commission est créée en 1926 ⁹³. C'est un organisme interprofessionnel, de droit privé, auquel l'État confie des missions de contrôle de la production et du commerce des vins régionaux. De nos jours, la CVRVV, dont les missions ont été élargies, est un acteur très important.

La lutte contre le *vinho americano*

- 45 En 1926, le décret n° 12 866 a pour objet principal de réglementer la production et le commerce du *vinho verde*. Son article 1^{er} marque le début de l'offensive légale contre le *vinho americano*. Il prévoit, en

effet, l'interdiction de nouvelles plantations de producteurs directs américains, l'obligation de greffer les pieds existants, et des mesures d'adoucissement pour les zones littorales dans lesquelles l'humidité favorise beaucoup l'oïdium. Mais ce texte n'est suivi que de peu d'effets. Successivement en 1934, en 1935 et en 1938, un décret-loi, puis une loi et à nouveau un décret-loi durcissent le dispositif juridique. Le décret-loi de 1934 supprime les mesures d'exception : « Puisque les plantations actuelles de cépages qui peuvent donner lieu à des vins mauvais et sans caractéristiques qui perturbent les marchés doivent être éliminées, l'obligation s'impose de greffer tous les hybrides producteurs directs existants. » Le texte fixe un nouveau délai de quatre ans pour l'obligation de greffage. Les attendus du décret-loi de 1938 expliquent à quel point les dispositions impopulaires de 1926, rappelées en 1934 et 1935, sont restées lettre morte : « Il a été tenu compte dans l'exécution de la loi, malgré l'ancienneté du texte concerné, de l'incompréhension naturelle des peuples, du désir de ne pas nuire de façon exagérée à leur économie et des faits qui pourraient être invoqués pour justifier le retard. »⁹⁴ La loi de 1935 et le décret-loi de 1938 ne se contentent pas de rappeler les dispositions édictées antérieurement ; ils vont plus loin en prévoyant la dénatura-tion de la partie de la production qui n'est pas consommée par les producteurs, la fermeture des commerces qui vendent du vin provenant de producteurs directs américains, et en organisant le contrôle chez les producteurs et dans tous les lieux de vente. Ces mesures sont, cependant, restées en grande partie inefficaces jusqu'aux années 1970-1980. Plus que la répression, c'est le développement du *vinho verde* blanc et l'évolution des goûts et des usages qui ont joué un rôle déterminant dans la quasi-disparition du *vinho americano*.

Un étrange ménage à trois

- 46 Conséquence indirecte de l'oïdium et du phylloxéra de la seconde moitié du 19^e siècle, le vin américain (*vinho americano*), également appelé de façon évocatrice « vin fraisier » (*vinho morangueiro*), provenant à l'origine de plants « américains », et par la suite d'hybrides producteurs directs, a pris partiellement la place du *vinho verde* sur les treilles⁹⁵. Lors de l'exposition agricole et industrielle de Gaia, en 1894, un producteur présente « un *vinho verde* fait à partir de raisin américain »⁹⁶. On a là un indice de la confusion post-phyllloxérique et

de la tentation du recours aux producteurs directs. Pendant plus de 80 ans, le *vinho americano* a marqué une partie de la région Entre-Douro-et-Minho, non seulement par sa productivité et ses besoins réduits en travail humain et en savoir technique, mais aussi par son odeur et son goût fruités. Il s'agit d'un vin à faible teneur alcoolique (autour de 7°), de couleur rouge clair, au goût de fruit très prononcé et qui ne se conserve pas plus que quelques mois⁹⁷. C'est le vin des pauvres. À Vila-Chã (*concelho* de Esposende), dans la première moitié du 20^e siècle, le *vinho verde* n'était produit que par une demi-douzaine de propriétaires, les plus riches⁹⁸. Les autres cultivaient le *vinho americano*. « C'était comme une mauvaise herbe : on faisait un trou, on plantait un plant de vigne, elle commençait à sortir, cela donnait du vin en quantité. »⁹⁹ C'était, par exemple, le vin que beaucoup de propriétaires donnaient à boire au casse-croûte à leurs journaliers et journalières. C'était aussi un vin que l'on pouvait boire en grande quantité, qui calmait la soif lors des durs travaux agricoles, dans une région où la consommation de vin a été souvent justifiée par la mauvaise qualité de l'eau. Ce vin entraînait aussi dans la composition du *champarião*, boisson désaltérante, composée de bière, de vin et de sucre.

- 47 On peut voir sur la carte ci-après que, en dépit de la répression organisée par le gouvernement, le *vinho americano* est encore présent, au milieu des années 1970, dans tous les cantons de la RDVV mais de façon inégale. Il est surtout important dans plusieurs *concelhos*, soit du littoral soit de la bordure montagneuse et, d'une façon générale, dans les zones où l'humidité des sols entraîne un fort développement des maladies cryptogamiques de la vigne auxquelles les plants américains résistent mieux. La situation que montre cette carte est déjà résiduelle. En effet, comme on l'a vu plus haut, des mesures énergiques ont été prises entre 1929 et 1938, interdisant la commercialisation et obligeant les producteurs à dénaturer la partie de leur production au-delà de l'autoconsommation familiale. Aurélio Ramos, agriculteur de plus de 80 ans, rappelle que pendant son adolescence, est venu « l'ordre supérieur d'arracher les plants ou de les greffer. La production de *vinho americano* était désormais interdite. Les greffes ne prenaient pas toutes et le *vinho americano* continuait à produire. Les contrôleurs, prévenus par des dénonciations, jetaient de la chaux vive en pierre dans le vin pour le dénaturer et empêcher sa consumma-

tion. Une barbarie ! »¹⁰⁰ Cependant, « les campagnes d'arrachage conduites par l'*Estado Novo*¹⁰¹ se sont soldées par des succès faibles ou quasiment nuls et l'on sait que des actions de résistance à l'arrachage obligatoire ont eu lieu, revêtant parfois des aspects violents »¹⁰². Le *vinho americano* a désormais quasiment disparu. Il reste, cependant, présent dans l'imaginaire des producteurs et des consommateurs de vin de la région, du moins de ceux qui ont plus de 50 ans. Il a sans doute joué un rôle dans la recherche de la productivité qui a caractérisé la production ultérieure de *vinho verde* rouge.

- 48 L'existence du *vinho americano* questionne l'intensité de l'attachement au *vinho verde*. Elle montre, en effet, que, bien avant l'évolution récente, le *vinho verde* rouge a connu au 20^e siècle une première désaffection. Certes, les raisons en étaient différentes et le phénomène n'a pas eu une importance égale dans toute la région. Il rappelle, cependant, que dans ce vignoble que nous qualifions de versatile, les traditions relatives à la couleur du vin ou aux cépages sont fréquemment renouvelées. Il serait donc inexact de considérer que le désamour dont souffre le *vinho verde* rouge depuis la fin du 20^e siècle est radical et inédit.

À partir des années 1960, un vignoble en constitution

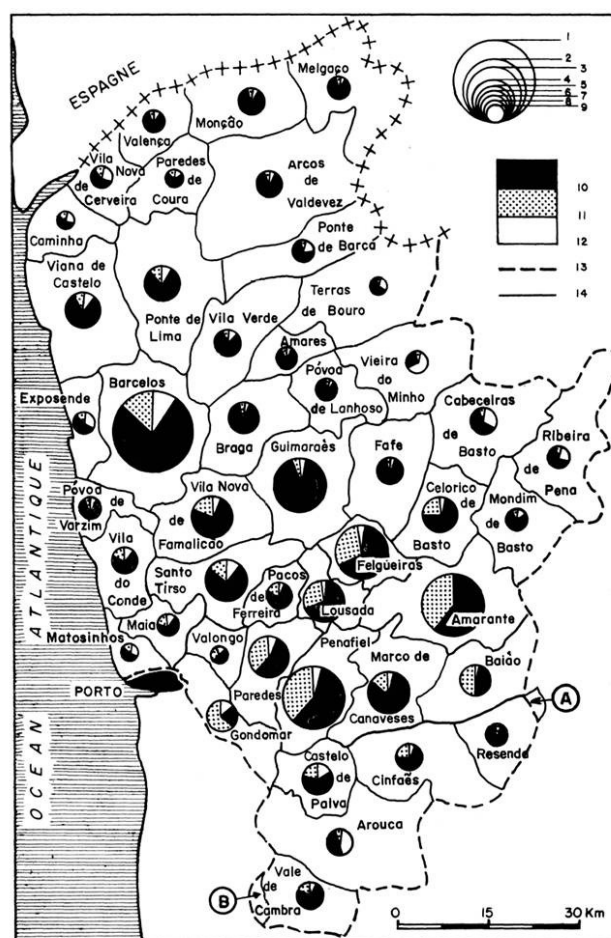
L'essor des blancs

- 49 À partir de 1955, la part des vins blancs dans l'ensemble des *vinhos verdes* augmente de façon régulière. Entre 1955 et 1982, elle passe de 10 à 33 % du total de la production. Cette croissance est corrélée à un autre phénomène : l'augmentation de la commercialisation. Comme le remarque François Guichard en 1975, « la croissance du *vinho verde* blanc est le signe d'une lente intégration à l'économie de marché »¹⁰³. De nouveaux marchés sont apparus : les villes, mais aussi les colonies portugaises d'Afrique. Pour António Barros Cardoso comme pour Helder Marques, l'émigration vers les « provinces d'outre-mer » puis la guerre coloniale et la nécessité d'abreuver le contingent ont été des facteurs très importants de cette croissance. Deux évolutions corollaires sont la hausse du prix du vin blanc, désormais supérieur à celui

du rouge, et la croissance de la vente en bouteille aux dépens de la bombonne de 5 litres, cette dernière demeurant, cependant, le conditionnement majoritaire. Le développement rapide des exportations de *vinho verde* vers les pays de la CEE, avant même l'adhésion du Portugal, concerne presque exclusivement le vin blanc. En revanche, il existe un marché d'exportation pour le rouge dans les pays où vivent d'importantes communautés d'immigrants portugais. On le désigne au Portugal sous le joli nom de « marché de la nostalgie » (*mercado da saudade*). Ces deux marchés correspondent à des goûts distincts.

Production de *vinho verde* rouge et blanc et d'hybrides producteurs directs dans la RDVV

1975 - Moyenne annuelle (1969-1973)



- 50 Quantités produites – 1 : plus de 30 000 *pipas* (tonneau de 500l) par an ; 2 : de 25 à 30 000 *pipas* ; 3 : de 20 à 25 000 *pipas* ; 4 : de 15 à 20 000 *pipas* ; 5 : de 12 000 à 15 000 *pipas* ; 6 : de 9 000 à 12 000 *pipas* ; 7 : de 6 000 à 9 000 *pipas* ; 8 : de 3 000 à 6 000 *pipas* ; 9 : moins de 3 000 *pipas*.
- 51 Types de vins – 10 : Vinho verde rouge ; 11 : Vinho verde blanc ; 12 : Vin américain (hybrides producteurs directs).
- 52 Source : François Guichard, « La région du vinho verde », Op. cit, p. 415.
- 53 La carte ci-dessus fait apparaître deux ensembles. Dans la plus grande partie de la région, la production de vin rouge domine très largement. C'est, par exemple, le cas à l'extrême nord, pour l'actuelle sous-région de Monção-Melgaço qui produit aujourd'hui très majoritairement du vin blanc et a jusqu'en 2021 une exclusivité pour la production d'*alvarinho*. Au sud, la production de vin blanc, si elle n'est jamais majoritaire, se situe déjà entre 25 et 40 % du total (*concelhos* de Penafiel, Amarante, Baião). La répartition différente entre blanc et rouge, s'accompagne, grâce au vin blanc, d'une forte croissance de la production. Le tableau de la production 2016-2017, en Annexe, montre que l'avance du sud de la RDVV n'a pas été remise en cause.

L'intégration européenne

- 54 Les années 1960-1980 voient aussi un autre phénomène : l'émigration de masse des Portugais vers la France et plusieurs autres pays d'Europe occidentale. Le nord-ouest du Portugal, la région la plus densément peuplée, est particulièrement concerné par cet exode d'hommes jeunes, qui entraîne un manque de main-d'œuvre agricole, dans un contexte général où le vinho verde n'apparaît plus seulement comme destiné à l'autoconsommation familiale mais comme une production agricole susceptible d'une rentabilité plus grande. L'intégration européenne entraîne des changements profonds pour adapter le vignoble aux normes communautaires, qu'il s'agisse du titre alcoolique minimal ou de la perte de monopole de l'État – héritage du salazarisme – dans l'encadrement et la régulation de la production et du commerce. Les financements communautaires favorisent le développement des petits producteurs-embouteilleurs¹⁰⁴. Avant même

l'adhésion du Portugal en 1986, les politiques d'aide structurelle de la CEE visent à la réorientation de la production vers les vins blancs de qualité produits à partir du cépage alvarinho¹⁰⁵. Cette transformation contribue à la création d'un paysage agricole nouveau, apparu d'abord dans la sous-région de Monção-Melgaço, puis généralisée à l'ensemble de la RDVV : des *campos extremes*, qui sont des champs où la vigne, plantée en monoculture, occupe tout l'espace. De nouveaux modes de conduite font leur apparition, parmi lesquels le cordon s'impose. Rappelons aussi les efforts de la CVRVV : diffusion d'information technique à l'intention des viticulteurs, rôle d'expérimentation de la station viti-vinicole Amândio Galhano en matière d'encépagement, de porte-greffes, de modes de conduite, etc.

- 55 Le développement des coopératives, créées sous l'Estado Novo, dans la décennie de 1950, a longtemps été modeste et lent et plusieurs auteurs y voient la marque de l'individualisme des paysans du Minho. En 1987, Hélder Marques note que « la coopération vinicole est encore débutante dans la Région délimitée des *vinhos verdes* ».¹⁰⁶ L'adhésion du Portugal à la CEE stimule le rôle des coopératives qui servent d'intermédiaires dans la mise en place des politiques voulues par la Commission européenne : « replantation des vignes avec des variétés recommandées et des méthodes de conduite plus appropriées à la production de vins de qualité, soit en fournissant des facteurs de production, soit en apportant un appui technique »¹⁰⁷. La région en compte actuellement une vingtaine. Les retards de paiement aux coopérateurs ont été résorbés, la gestion s'est professionnalisée. Si leurs destins individuels diffèrent, elles demeurent un acteur important du *vinho verde*.
- 56 La période contemporaine voit aussi la montée en puissance des collectivités territoriales. La mobilisation de plusieurs d'entre elles dans le conflit régional autour de la zone de production réglementaire de l'alvarinho montre bien leur rôle actif (voir 8.3. L'alvarinho, source de discordes). La vigne et le vin contribuent à l'image et au dynamisme touristique régional, important pour le développement économique local, et les collectivités de la RDVV s'emploient à valoriser leur patrimoine vitivinicole. L'œnotourisme, en grand développement dans l'ensemble du Portugal, revêt des formes classiques – visite, dégustation et vente directe –, mais aussi découverte de la gastronomie régionale, hébergement au domaine, stages d'initiation, sport et découverte de la nature. La Route des *vinhos verdes* lie les vignes et le vin à la beauté des paysages ruraux, des villes et de l'architecture rurale

(manoirs seigneuriaux, abbayes, tours médiévales). Les collectivités territoriales ont ainsi soutenu la création du Musée de l'*alvarinho* (Monção) et du Centre d'interprétation et de promotion du *vinho verde* (Ponte de Lima).

L'évolution de la réglementation

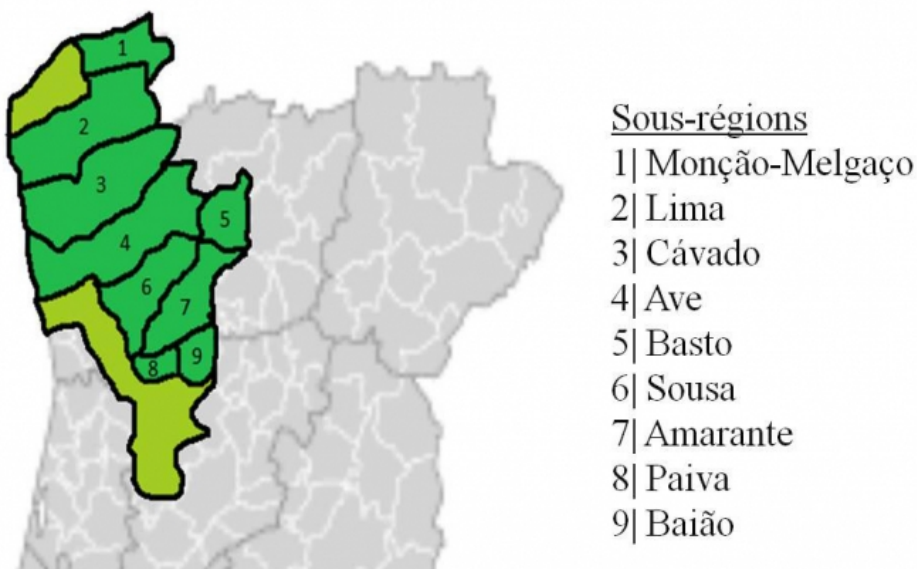
L'IGP Minho

- 57 En 1993 est défini le *vinho regional Rios de Minho*, devenu en 1997 *vinho regional Minho* puis en 2008 IGP Minho. L'aire de production coïncide avec la Région délimitée des *vinhos verdes*. La différence entre les deux types d'appellation réside dans le nombre de cépages autorisés (63 pour l'IGP Minho, au lieu de 45 ; parmi eux, beaucoup de standards français et de cépages originaires d'autres régions du Portugal). D'autre part, pour l'IGP Minho « on ne recherche pas nécessairement la typicité du vin mais la production de vins innovants, d'excellence qui puissent générer une grande dynamique et une expérimentation dans la région ». ¹⁰⁸

La troisième et quatrième modification des sous-régions

- 58 En 2001, la carte des sous-régions de la RDVV est modifiée ¹⁰⁹. Il s'agit, pour une part, de la création des deux régions Ave et Cávado, formées à partir d'une redistribution des *concelhos* de la sous-région Braga, mais aussi d'une extension vers le sud avec la création des sous-régions de Baião et de Paiva. Les sous-régions couvrent désormais la plus grande partie de la Région délimitée, à l'exception de la ceinture rurale de Porto et d'une zone littorale dans l'extrême nord-ouest ¹¹⁰. Le texte actualise les critères de qualité qui permettent de faire figurer l'appellation de sous-région sur l'étiquette : encépagement, teneur en acide et alcool, rendement maximal. Un vin ne satisfaisant pas ces conditions ne peut porter que l'appellation *Vinho verde*.

La Région délimitée des vinhos verdes et les neuf sous-régions (post-2001)



Un vignoble versatile

59 Nous sommes arrivés dans l'histoire du *vinho verde* au début du 21^e siècle. Le temps est venu de jeter un regard rétrospectif et synthétique. Tous les vins européens ont connu des évolutions au cours de leur histoire. Dans le cas du *vinho verde*, cependant, les transformations sont d'une autre ampleur. Elles affectent l'ensemble de la filière qui va de la vigne au vin : implantation marginale autour de la parcelle ou parcelle dédiée ; polyculture familiale ou exploitation viticole spécialisée ; vin blanc et vermeil, puis rouge foncé puis blanc à nouveau ; mode de conduite de la vigne ; encépagement, vinification ; inconstance des goûts. Pour illustrer la versatilité de ce vignoble, nous dessinerons quatre images caractéristiques de moments de son histoire.

- 16^e-17^e siècles : un vignoble qui n'en est pas un, où la vigne ne joue, sauf exception, qu'un rôle secondaire dans la polyculture. Des vignes conduites en majorité sur des arbres tuteurs, encerclant les champs et couvrant les chemins, produisant des vins blancs et rouges faiblement colorés ; un rôle important des abbayes.
- la fin du 19^e siècle, selon B. C. Cincinnato da Costa : un paysage resté pour l'essentiel identique, avec, cependant, un développement des treilles hautes aux dépens des hautains. Une production croissante de vins rouges forts en

couleur et en tanin, à partir du cépage *vinhão* qui s'est répandu après le phylloxéra. En revanche Cincinnato n'a pas pu constater une autre conséquence de la maladie : le développement des producteurs directs.

- en 1975, la description d'un géographe français, François Guichard : « Le blanc, léger et fruité, est d'un abord plus aimable mais le rouge domine : corsé et acide, il est surtout consommé dans sa zone de production. [...] La vigne se tient sur la bordure et le long du chemin d'accès, grimpant aux arbres ou formant des treilles hautes qui ombragent le travailleur, mais aussi les cultures, pendant les heures chaudes. »¹¹¹
- la situation contemporaine : des parcelles dédiées, de plus en plus d'exploitations spécifiques, une primauté du vin blanc, le développement d'un cépage ancien (l'*alvarinho*) dans la sous-région Monção-Melgaço, une forte croissance du degré alcoolique et un contrôle de l'acidité, l'extinction progressive des hautains et des treilles et l'adoption du cordon comme mode de conduite dominant ; un fort développement de l'exportation.

Présent et avenir du vinho verde

Produit	Campagne 2008-2009			Blanc total (en %)	Campagne 2017-2018			Blanc / total (en %)
	Rouge + rosé	Blanc	Total		Rouge + rosé	Blanc	Total	
AOP Vinho Verde	210 001	545 841	755 841	72	184 934	733 395	918 328	80
IGP Minho	8 111	16 738	24 848		11 694	22 950	34 644	

Source : Instituto da vinha e do vinho, IP

- 60 La production totale connaît une forte augmentation, au point que la question de l'espace disponible est posée. La reconversion des surfaces agricoles vouées à d'autres productions (lait, principalement) est en cours. En revanche, la production d'IGP Minho est restée anecdotique. La vigne palissée en cordon simple ou double, parfois superposé, s'impose. La baisse de la production de rouge se poursuit, en dépit du succès du rosé. Les stocks considérables de vin rouge ont été résorbés mais la Région hésite encore, malgré les tentatives intéressantes de plusieurs viticulteurs, à reconnaître que les rouges pourraient avoir un avenir. Le *vinho verde* reste un vin peu cher, ce qui contribue à son succès à l'exportation mais nuit à son image.

Des cépages autochtones

- 61 Pour produire du *vinho verde*, la réglementation actuelle autorise 45 cépages – 23 blancs et 22 rouges¹¹². Une trentaine d'entre eux sont des cépages autochtones¹¹³. La mention distinctive supplémentaire de sous-région, pour les neuf sous-régions redéfinies en 2001, est, depuis cette date, soumise à des règles précises d'encépagement qui concernent 15 cépages : sept blancs et huit rouges, presque tous autochtones (voir Annexe n° 2). En 2015, la CVRVV a commencé l'expérimentation de 14 cépages anciens, figurant dans la liste des 45 cépages et qui ont quasiment disparu. Cette initiative réjouit les amateurs de *vinhos verdes* qui déplorent une certaine standardisation de ces vins et, en particulier, pour les rouges, la tendance au « tout *vinhão* », au détriment des cépages traditionnels faiblement colorés (*alvarelhão*, par exemple). À l'exception de l'*alvarinho*, les cépages de la région sont des cépages modestes, dont la zone de plantation est limitée à la RDVV et, pour plusieurs d'entre eux, également à la Galice viticole. Les cartes du site *Vine to Wine Circle* illustrent leur caractère régional¹¹⁴. Il existe une grande variété des dénominations locales que la constitution de répertoires ampélographiques a permis de recenser¹¹⁵.

Cépages et terroirs : l'insuffisante valorisation des sous-régions

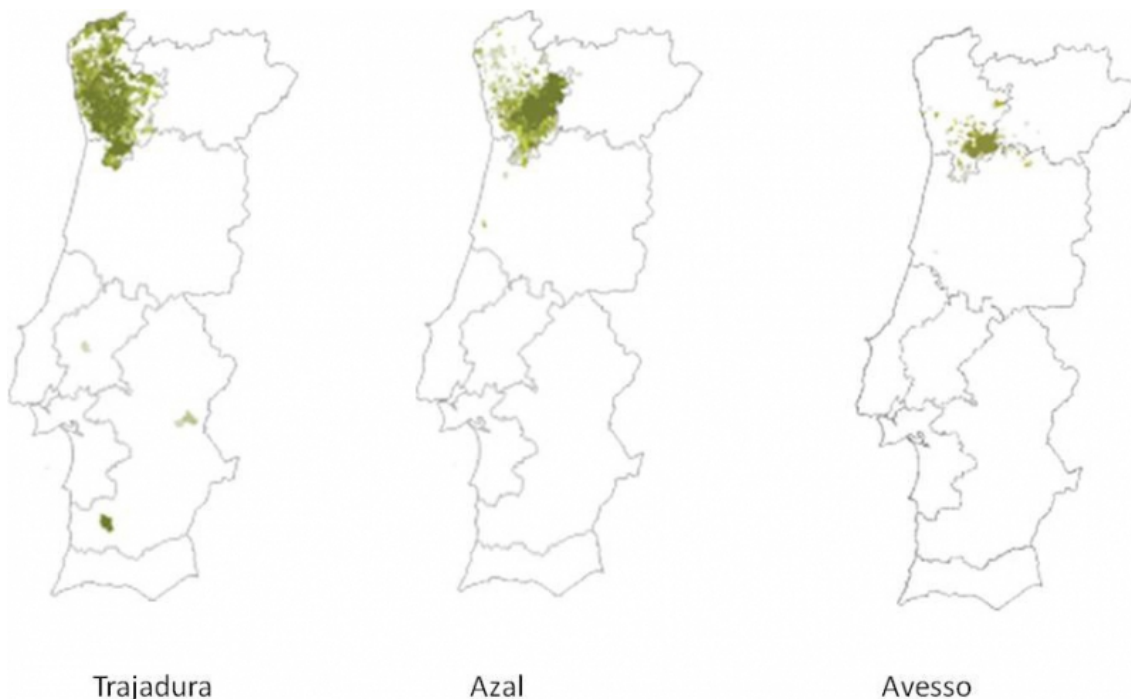
- 62 Le graphique ci-dessous, conçu à partir de la définition réglementaire des cépages exclusifs par sous-région de la RDVV¹¹⁶, permet de distinguer quatre profils-types.

	Amarante	Sousa	Baião	Paiva		Ave	Cávado	Lima		Basto	Monção-Melgaço
Blancs											
Alvarinho											
Arinto											
Avesso											
Azal											
Batoca											
Loureiro											

[illegible]

- 63 Le graphique fait apparaître que cinq cépages constituent des standards régionaux : en rouge, le *borraçal* et le *vinhão* sont caractéristiques des neuf sous-régions ; en blanc, les cépages *arinto* (qui n'est pas un cépage autochtone) et *trajadura* sont présents dans huit des neuf sous-régions, le *loureiro* dans six.
- 64 Certains cépages sont mieux adaptés aux conditions climatiques et de sol locales, Ainsi, les quatre premières sous-régions et celle de Basto, qui se trouvent au sud-est et à l'est de la RDVV, sont moins soumises aux influences océaniques, avec une diminution de l'hydrométrie totale, des étés plus chauds et des contrastes annuels de température plus marqués. Les trois sous-régions du nord, Ave, Cávado et Lima, présentent un profil quasi-identique, fondé sur les cinq cépages standards. Mais l'histoire, souvent ancienne, de ces cépages est aussi un facteur. C'est ce que montrent les deux profils atypiques des sous-régions de Basto et de Monção-Melgaço avec des cépages exclusifs : la *batoca* et le *rabo-de-anho* pour Basto, l'*alvarinho* et le *pedral* pour Monção-Melgaço. Pour l'*alvarinho*, la carte présentée, exacte pour 2018, sera très prochainement modifiée (voir *infra* L'alvarinho source de discord).
- Source : Vine To Wine Circle (www.vinetowinecircle.com).

La différence entre un standard régional et des cépages à localisation plus restreinte



- 65 Les viticulteurs, les œnologues, les journalistes spécialisés conviennent que des vins issus de mono-cépages ou d'assemblages de cépages différents ne peuvent pas être identiques et les goûts distincts du *loureiro* ou celui de l'assemblage *alvarinho*-*trajadura* sont souvent évoqués. Cependant, la différenciation sous-régionale des vins, à l'exception de la région Monção-Melgaço et de l'*alvarinho*, n'est que rarement mentionnée. Sur le site web de la CVRVV, la rubrique « recettes » associe des vins à des recettes de chefs de cuisine. Elle constitue un bon résumé de l'état de la question en matière de cépages et de terroirs. Les vins blancs sont mis en avant par rapport aux rouges et, parmi les blancs, comme on pourrait s'y attendre, l'*alvarinho* occupe une place prépondérante. Mais si on trouve dans cette rubrique l'ébauche de la reconnaissance par l'instance légitime d'une possible diversification des goûts des *vinhos verdes*, l'accent est mis sur les cépages et non sur les terroirs, ni même sur leur définition réglementaire et minimale, la sous-région. Et la disposition prévue dans l'arrêté 28/2001 du 16/01/2001 prévoyant que « par règlement interne, la CVRVV peut limiter le conditionnement à un type de bouteille propre à chaque sous-région » est restée sans suite.

Cépage	Surface (m ²)	Blanc/Rouge
Loureiro	32 101 435	B
Arinto	20 099 712	B
Vinhão	19 637 531	R
Alvarinho	17 941 044	B
Trajadura	9 669 929	B
Azal	8 618 700	B
Avesso	4 477 718	B
Fernão Pires / Maria Gomes	1 769 920	B
Espadeiro	1 753 476	R
Borraçal	1 020 731	R

Source : CVRVV

- 66 Le tableau ci-dessus montre bien la hiérarchie contemporaine entre les blancs et les rouges : à l'exception du *vinhão*, les cépages rouges occupent des surfaces modestes.

L'alvarinho, source de discorde

- 67 Depuis 1992, l'*alvarinho* a une zone de production exclusive, la sous-région de Monção-Melgaço et, en mono-cépage, une mention spécifique « *vinho verde alvarinho* »¹¹⁷. On le trouve souvent, depuis une dizaine d'années, associé à un autre cépage, *trajadura*, dans des *vinhos verdes* de qualité reconnue, également produits dans la même sous-région. En Galice, il se nomme *albariño* et donne des vins appréciés dans toute l'Espagne. Bien que le cépage soit ancien, la découverte de son potentiel n'a eu lieu que dans la seconde moitié du 20^e siècle, grâce à l'ingénieur agronome Amândio Galhano. L'*alvarinho* a su faire connaître et reconnaître sa qualité, notamment par une politique de prix beaucoup plus élevés que celui des autres *vinhos verdes*. Comme l'écrit *The Financial Times*, « Le prix sérieux dénote un vin sérieux, que l'on peut servir à table, venant de la région très appréciée de Monção and Melgaço. »¹¹⁸ On n'est pas dans le registre des vins aimables pour soirées d'été, si souvent accolé aux *vinhos verdes* blancs. L'*alvarinho* est désormais le raisin le plus cher du Portugal (1 € le kg contre 35-45 centimes pour les autres cépages du *vinho verde*), plus cher même que les cépages du porto¹¹⁹. Seul parmi les cépages du *vinho verde*, l'*alvarinho* connaît une expansion notable

en dehors de la région. Sa qualité a convaincu les viticulteurs d'autres régions du Portugal et de plusieurs autres pays du monde. On boit désormais à Lisbonne, de très bons *alvarinhos*, produits, par exemple dans l'Alentejo. En 2014, une intervention de la Commission européenne a mis en cause l'exclusivité dont bénéficient les producteurs de la sous-région Monção-Melgaço, parlant de discrimination. Les viticulteurs et les collectivités territoriales de Monção et Melgaço s'opposent de façon virulente à la CVRVV mais ils sont défaits au sein de la Commission de viticulture (3 voix contre 16). La décision donne lieu à des interventions politiques nombreuses, tant à Bruxelles qu'à Lisbonne et à un conflit ouvert dans la région, les présidents des *concelhos* de Monção et Melgaço demandant, par exemple, la démission du président de la CVRVV. S'affrontent donc, d'un côté, les représentants de la sous-région Monção-Melgaço qui rappellent son rôle moteur dans l'évolution et dans la reconnaissance internationale du *vinho verde*, et font état de leurs craintes concernant un développement excessif de la production, et notamment des conséquences sur le prix du raisin et la qualité des vins produits ; de l'autre, les viticulteurs du reste de la RDVV qui considèrent que la sous-région bénéficie d'un privilège désormais sans fondement.

- 68 Signe de l'importance régionale et même nationale de l'enjeu, deux arrêtés sont pris en mai 2015, pour l'appellation contrôlée *vinho verde* et pour l'IG Minho. L'arrêté 152-2015 rappelle l'état de la réglementation : « Actuellement, la mention *Alvarinho* sur l'étiquette des vins provenant de la Région des *vinhos verdes* n'est autorisée que pour les vins d'appellation contrôlée "*vinho verde*" originaires de la sous-région de Monção et Melgaço, produits à 100 % à partir de raisins de ce cépage. » L'arrêté élargit la possibilité de mentionner le cépage *alvarinho* sur les étiquettes de l'appellation contrôlée *vinho verde* et de l'IG Minho à l'ensemble de la RDVV à condition qu'il représente 100 % de l'encépagement. Dans le cas de multi-cépage, pour figurer sur l'étiquette, l'*alvarinho* doit représenter au moins 30 % de l'encépagement. Un accord entre les producteurs prévoit que l'élargissement entrera en vigueur à partir de 2021.
- 69 Ce qui est en jeu autour de la revendication de l'exclusivité du cépage, difficile à défendre quand il est désormais planté aux États-Unis ou en Australie, c'est bien l'affirmation d'un terroir. L'histoire pourrait être mobilisée à cet effet : la qualité anciennement reconnue des *ma-*

duros de Monção ne devait rien à l'*alvarinho* ; elle provenait avant tout d'un microclimat favorable et de la qualité du travail des hommes.

Le vinho verde blanc, un grand produit d'exportation

- 70 La croissance des exportations (+ 19 % en 2015) contraste avec la stagnation du marché national. Les exportations représentent désormais plus de la moitié des ventes à comparer avec les 15 % du début des années 2000¹²⁰. Manuel Pinheiro, président de la CVRVV, insiste sur la nécessité d'une rationalisation du marché : les marques commerciales sont trop nombreuses (2000), les étiquettes trop complexes.
- 71 Le *vinho verde* est toujours présent sur les marchés traditionnels que constituent les anciennes colonies du Portugal : Brésil, Angola et, dans une moindre mesure, Mozambique. C'est le fruit pour partie d'une tradition ancienne mais surtout du rôle qu'ont joué au 20^e siècle les émigrants portugais, souvent venus du nord du Portugal. L'Europe de l'Union européenne – et la Suisse – avec, dans l'ordre décroissant d'importance, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, constitue le plus gros marché régional. On boit du *vinho verde* dans tous les pays de l'Europe du nord – Suède, Danemark, Luxembourg et même en Pologne. En revanche, peu de *vinho verde* chez les pays du sud concurrents. On en comprend la raison pour l'Espagne qui produit des vins très proches. Quant à l'Italie, elle se situe en 2016 un peu au-dessous du Qatar !
- 72 Les États-Unis étaient jusqu'en 2017 le plus grand importateur de *vinho verde*, dépassé récemment et de peu par l'Allemagne. Ils constituent un marché en pleine expansion, comme en témoigne l'abondance des sites états-uniens consacrés au *vinho verde*. Un article du *New York Times* a pour titre : « Vinho verde, [cela signifie] en portugais bon marché et joyeux ». L'article parle de bouteilles de *vinho verde* blanc à 4 \$; c'est le prix le plus bas de la sélection qui présente des vins jusqu'à 14 \$, la majorité se situant en-dessous de 10 \$. L'image générale est celle d'un vin « facile à boire », devenu « pour beaucoup d'Américains un symbole de l'été », un peu moins populaire, cependant, que le rosé. L'auteur de l'article, très bien informé, justifie la modicité des prix par l'absence d'*alvarinho* et remarque au sujet de la

bouteille à 4 \$: « À ce prix, on peut avoir une caisse de *vinho verde* pour le prix d'une bouteille médiocre de chardonnay »¹²¹. Une étude consacrée au marché américain met en avant le fait que ces vins se boivent sans attendre et que leurs cépages sont autochtones comme propre à séduire les jeunes buveurs états-uniens¹²². Sur un autre site, une présentation des 25 « meilleurs *vinhos verdes* blancs aux États-Unis » fait apparaître une hiérarchie de prix assez semblable, les *alvarinhos* de la sélection se situant, eux, entre 12,50 € et 22 €. Dans l'ensemble, les *vinhos verdes* sont donc des vins peu chers aux États-Unis. Les prix pratiqués sont, d'ailleurs, assez proches des prix de la grande distribution au Portugal. Ils sont, à l'évidence, plus élevés au Canada, 4^e pays importateur (en volume).

- 73 Enfin, le mystère du Swaziland, 11^e importateur mondial de *vinho verde*, alors que c'est un pays faiblement peuplé, ravagé par le sida et très pauvre, doit pouvoir être dissipé : il est probable que l'importateur (ou les importateurs) de *vinho verde* en Afrique du Sud se trouve au Swaziland.
- 74 Vieux vin paysan, souvent décrié dans son propre pays, le *vinho verde* connaît aujourd'hui une expansion internationale notable. S'il ne semble pas menacé de banalisation dans le *mainstream* viticole et vinicole mondial, favorisé par la mondialisation et le réchauffement climatique¹²³, sa spécificité pose problème : peut-il ne s'agir que de la fraîcheur de ces vins, marque constante du climat humide et des sols granitiques ? Or, dans cette grande région, des zones et des vins de plus ou moins grande qualité commencent à se différencier, et des goûts particuliers s'affirment. Une stratégie de distinction est à l'œuvre dans la RDVV, sous l'influence de l'*alvarinho*. Elle concerne surtout les blancs haut de gamme, avec, par exemple, le refus de l'ajout de gaz carbonique pour simuler l'*agulha*, la légère effervescence traditionnelle du *vinho verde*. Cependant, la tentation du tout *alvarinho* serait la négation de spécificités sous-régionales qui sont jusqu'ici restées largement virtuelles, faute d'être assumées par la RDVV. La distinction passera-t-elle par les cépages, les terroirs ou les marques ? Elle impliquera inévitablement des prix plus élevés. En refusant de se limiter à l'image du petit vin facile à boire en été et bon marché, elle va quelque peu à contre-courant de ce qui a fait le succès international du *vinho verde*. Et les rouges ? Sont-ils condamnés ou peuvent-ils

trouver une place, revendiquée par certains producteurs, au prix sans doute d'une rupture avec la typicité régionale de ces vins ?

ANNEXES

L'évolution de la RDVV et des sous-régions – 1908, 1926, 1929, 2001 et 2009

Les 45 cépages ouvrant droit à l'AOC Vinho verde

Concelhos concernés				
1908	1926	1929	2001	2009
Amarante				
Amarante, Marco de Canaveses	identique			
Basto				
Cabeceiras de Basto, Celorico de Basto, Mondim de Basto	identique	Cabeceiras de Basto, Celorico de Basto, Mondim de Basto, Ribeira de Pena	identique	
Lima				
Viana do Castelo, Ponte de Lima, Ponte da Barca, Arcos de Valdevez	Identique			
Monção				Monção-Melgaço
Monção et Melgaço	Identique			Identique
Braga			Cávado	
Braga, Vila Verde, Amares, Póvoa de Lanhoso, Guimarães, Vila Nova de Famalicão, Barcelos, Esposende	Braga, Vila Verde, Amares, Póvoa de Lanhoso, Guimarães, Vila Nova de Famalicão, Barcelos, Esposende, Vieira (do Minho), Fafe	Braga, Vila Verde, Amares, Póvoa de Lanhoso, Guimarães, Vila Nova de Famalicão, Barcelos, Esposende, Vieira (do Minho), Fafe, Santo Tirso	Braga, Vila Verde, Amares, Barcelos, Esposende, Terras de Bouro	
			Ave	

		Vila Nova de Famalicão, Fafe, Guimarães, Santo Tirso, Trofa, Póvoa de Lanhoso, Vieira do Minho, Póvoa de Varzim, Vila do Conde et Vizela
Penafiel		Sousa
Paços de Ferreira, Pa- redes, Lousada, Fel- gueiras, Penafiel	Iden- tique	Identique
		Paiva
		Castelo de Paiva
		Baião
		Baião, Resende, Cinfães

Les cépages du *vinho verde*

En grisés, les 15 cépages ouvrant droit à la mention de sous-région	
Blancs	Rouges
Alvarinho	Alicante-Bouschet
Arinto	Alvarelhão
Avesso	Amaral
Azal	Baga
Batoca	Borraçal
Cainho	Doçal
Cascal	Doce
Diagalves	Espadeiro
Esganinho	Espadeiro-Mole
Esganoso	Grand-Noir
Fernão-Pires	Labrusco
Folgazão	Mourisco
Gouveio	Padeiro
Lameiro	Pedral
Loureiro	Pical
Malvasia-Fina	Rabo-de-Anho
Malvasia-Rei	Sezão
Pintosa	Touriga-Nacional
São Mamede	Trincadeira
Semillon	Verdelho-Tinto
Sercial	Verdial-Tinto
Talia	Vinhão

Trajadura	

Production par *distrito* et *concelho* –
2016-2017

75 (en hl)

Dis- trito	Concel- ho	Vin ouvrant droit à l'AOP				Proportion blancs / total (%)	Braga	Amares	2 257	399
		Rouge	Rosé	Blanc	Total					

Braga	Amares	2 257	399	16 768	19 423	86
	Barcelos	5 044	104	24 106	29 253	82
	Braga	2 181	0	2 410	4 591	52
	Cabeceiras de Basto	4 330	708	5 681	10 718	53
	Celorico de Basto	7 267	644	41 139	49 050	84
	Esposende	106	0	1 216	1 322	92
	Fafe	3 542	2 323	16 683	22 547	74
	Guimarães	5 774	1 054	15 704	22 532	70
	Póvoa de Lanhoso	2 370	7	3 584	5 961	60
	Terras de Bouro	132	0	6	137	4
	Vieira do Minho	64	0	6	70	9
	Vila Nova de Famalicão	3 683	1 162	11 452	16 298	70
	Vila Verde	1 539	45	3 359	4 943	68
	Vizela	1 450	1 832	12 580	15 862	79
	Total	39 737	8 276	154 693	202 707	76
Viana do Castelo	Arcos de Valdevez	2 698	47	1 414	4 159	34
	Caminha	20	0	11	31	36
	Melgaço	2 553	451	38 675	41 679	93
	Monção	10 890	3 278	34 356	48 524	71
	Paredes de Coura	2	0	0	2	0
	Ponte da Barca	7 500	2 082	10 751	20 333	53
	Ponte de Lima	14 911	1 993	25 725	42 629	60
	Valença	691	2	1 805	2 498	72
	Viana do Castelo	2 632	75	4 284	6 992	61
	Vila Nova de Cerveira	48	23	133	203	65
	Total	41 944	7 950	117 154	167 049	70

Porto	Amarante	9 324	1 669	40 602	51 595	79
	Baião	1 369	109	17 376	18 853	92
	Felgueiras	6 917	7 972	73 286	88 175	83
	Gondomar	114	10	1 235	1 359	91
	Lousada	1 966	1 864	12 666	16 496	77
	Maia	81	3	394	477	83
	Marco de Canaveses	3 230	226	10 337	13 793	75
	Matosinhos	0	0	5	5	100
	Paços de Ferreira	145	20	573	738	78
	Paredes	427	5	1 118	1 550	72
	Penafiel	3 127	6 732	70 100	79 959	88
	Póvoa de Varzim	54	0	47	100	47
	Santo Tirso	1 816	554	8 344	10 714	78
	Trofa	141	81	322	543	59
	Valongo	542	1 500	19 716	21 758	91
	Vila do Conde	155	0	235	390	60
	Vila Nova de Gaia	0	0	0	0	
	Total	29 406	20 743	256 356	306 505	84

Les principaux pays importateurs de *vinho verde* – 2012-2016

	En litres				
	2012	2013	2014	2015	2016 (*)
Allemagne	3 074 208	3 340 025	4 933 410	4 869 971	6 375 771
ÉTATS-UNIS	4 102 805	4 354 137	4 596 373	5 141 587	5 307 569
FRANCE	2 542 208	2 233 213	2 489 746	2 702 465	3 083 593
CANADA	1 091 513	1 186 583	1 234 124	1 322 496	1 470 055
BRÉSIL	1 139 233	1 179 503	1 423 009	1 417 323	1 387 377
ROYAUME UNI	721 552	706 626	922 404	931 942	1 276 509
SUISSE	1 002 129	1 002 229	963 206	977 981	878 299
BELGIQUE	597 614	800 790	756 699	718 721	667 531
PAYS-BAS	476 588	390 728	516 396	443 650	615 103
POLOGNE	178 974	384 426	539 343	647 605	571 839
SWAZILAND	92 259	170 893	215 403	454 883	517 307

SUÈDE	322 836	274 764	403 234	393 445	436 052
ANGOLA	981 961	950 596	1 037 669	746 880	423 733
LUXEMBOURG	483 330	498 653	544 632	539 424	407 065
DANEMARK	145 866	186 708	175 865	137 988	330 733
JAPON	137 563	179 552	170 702	246 023	272 648

	En euros				
	2012	2013	2014	2015	2016 (*)
ÉTATS-UNIS	9 003 802	9 407 663	10 029 311	13 058 063	13 735 460
ALLEMAGNE	6 567 055	6 984 831	9 921 245	9 642 146	12 463 066
FRANCE	5 691 679	5 015 751	5 571 868	6 107 589	6 905 025
BRÉSIL	2 362 925	2 526 277	3 141 380	3 092 760	2 982 197
CANADA	3 217 486	3 366 671	3 316 235	3 775 849	4 158 618
SUISSE	2 226 947	2 369 148	2 356 034	2 412 312	2 211 048
ROYAUME UNI	1 348 671	1 452 043	1 883 653	1 948 265	2 792 563
ANGOLA	2 410 349	2 372 256	2 683 881	1 833 114	1 046 488
BELGIQUE	1 394 510	1 883 444	1 772 764	1 721 549	1 565 279
LUXEMBOURG	1 201 777	1 162 546	1 261 548	1 306 454	1 066 778
PAYS-BAS	977 555	800 606	1 117 416	904 869	1 276 460
POLOGNE	383 351	791 741	1 021 495	1 407 162	1 245 210
SUÈDE	686 585	585 584	920 188	972 682	1 160 069
SWAZILAND	234 418	424 127	539 118	1 107 658	1 137 428
JAPON	336 274	422 053	398 112	596 741	726 286
DANEMARK	287 598	427 637	405 680	320 427	710 810

Paysages anciens et contemporains du *vinho verde*



**Un paysage traditionnel du Minho : la taille des *uveiras* (hautains) – années 1940
– Domingos Alvão. Source : site de la CVRVV (www.vinhoverde.pt).**

- 76 En 1987 encore, Helder Marques écrit : « Les vallées du Minho et du Lima sont le domaine des treilles basses, alors que dans le Minho central et méridional, ce sont les hautes qui sont les plus fréquentes. Le hautain, important dans les vallées du Cávado, de l'Ave et du Tâmega, domine encore largement dans les terres hautes contigües de la bordure montagnaise. » MARQUES, Helder, « Região demarcada dos vinhos verdes », *op. cit.*, p. 135.



Survivance exceptionnelle d'un paysage ancien : la vigne couvre les chemins publics, plongeant le village dans la pénombre (São Jorge, *concelho* de Arcos de Valdevez – août 2012). En revanche, sur les parcelles, le maïs était roi et la vigne était contrainte à une implantation marginale.



***Coltura promiscua* (complantage) au printemps : culture de pommes de terre sous la treille (Fornelos, *concelho* de Ponte de Lima – avril 2016).**

- 77 Sous la treille, poussent des cultures complémentaires : haricots et courges, qui constituent avec le maïs la « trilogie amérindienne », introduite dès le 16^e siècle, plus tard, pommes de terre, – toutes plantes dont la récolte a lieu avant que le feuillage de la vigne ne soit trop développé.



Vigne en treille basse abandonnée. Structure de piliers de granit (Concelho de Arcos de Valdevez – juillet 2016)



Le paysage nouveau du vinho verde, apparu dans le dernier quart du 20^e siècle.

1 Ce nom est partiellement inexact puisque la région traditionnelle du *vinho verde*, de même que l'actuelle RDVV, englobait des *concelhos* (cantons) et communes au sud du Douro.

2 MARQUES, Helder, « Região demarcada dos vinhos verdes », *Revista da Faculdade de Letras – Geografia*, 1 Série, Vol. III, Porto, 1987, p. 138.

3 PEREIRA, G., « Les vignobles du Nord du Portugal », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest* (<http://www.persee.fr/collection/rgpso>), année 1932, volume 3, n° 2 (http://www.persee.fr/issue/rgpso_0035-3221_1932_num_3_2?sectionId=rgpso_0035-3221_1932_num_3_2_4056), p. 209 ; DOI : <https://doi.org/10.3406/rgpso.1932.4056>

https://www.persee.fr/doc/rgpso_0035-3221_1932_num_3_2_4056

4 RIBEIRO, Orlando, *Ensaio de geografia humana e regional*, t. 1, Lisboa, Livraria Sá da Costa Editora, 1970. GUICHARD, François, « La région du vinho verde », dans *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, année 1975, 46-4 ;

DOI : <https://doi.org/10.3406/rgpso.1975.3450>

www.persee.fr/doc/rgpso_0035-3221_1975_num_46_4_3450 (https://www.persee.fr/doc/rgpso_0035-3221_1975_num_46_4_3450)

5 « Les treilles qui grimpent aux arbres dans les pays situés entre Minho et Douro, donnant un verjus (Vinho verde) de consommation familiale n'ont plus rien de méditerranéen. Au même titre que le maïs, ces treilles caractérisent assez bien le Portugal atlantique. » ENJALBERT, Henri, Compte-rendu de Orlando Ribeiro, Portugal, o Mediterrâneo e o Atlântico, *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen* (<http://www.persee.fr/collection/rgpso>), année 1950, p. 202 ;

https://www.persee.fr/doc/rgpso_0035-3221_1950_num_21_2_3811

6 À titre d'exemple de cette méconnaissance du voisin, Helder Marques, souvent cité dans le présent article, se réfère au livre du géographe français, Alain Huetz de Lemps, *Vignobles et vins du nord-ouest de l'Espagne*, toutes les fois qu'il est question de la viticulture galicienne.

- 7 PITTE, Jean-Robert, *Bordeaux, Bourgogne. Histoire d'une rivalité*, Paris, Texto, 2016, p. 54.
- 8 OLIVEIRA, Aurélio de, « Vinhos verdes, desde quando? », dans António BARROS CARDOSO et Sílvia TRILHO (dir.), *1º Congresso internacional Vinhas e vinhos*. Actas, Porto, 2016, p. 96.
- 9 Pas de référence au « vert » pour les vins de la Galice voisine : les deux AOP ont pour nom *Rias baixas* et *Ribeiro*, *ribeiro* signifiant « du bord du fleuve » (le Miño – Minho en portugais –, et ses affluents). Quant au vin *albariño* espagnol (AOP *Rias baixas Albariño*), il est proche de l'*alvarinho* portugais. Qu'il se nomme *alvarinho* ou *albariño*, le vin porte le nom du cépage et relève d'une région délimitée exclusive.
- 10 MARQUES, Gonçalo Maia, « Entre vinhos verdes e maduros: estudo de casos », *Rotur/Revista de Ocio y Turismo*, Universidad de A Corunha, n° 5, 2012, p. 179-188.
- 11 António Barros Cardoso, entretien, juillet 2016.
- 12 SILBERT, Albert, *Le Portugal méditerranéen à la fin de l'Ancien Régime*, Lisboa, Instituto Nacional de Investigação Científica, 1978, p. 9-10.
- 13 LOUREIRO, Virgílio, « A cor do vinho no Entre-Douro-e-Minho », dans *Vinho verde. História e Património*, n° 1, 2015, APHVIN/GEHVID, p. 272.
- 14 GUICHARD François, *Géographie du Portugal*, Paris, Masson, 1990, p. 11.
- 15 GUICHARD François, « La région du vinho verde », *Op. cit.*, p. 404.
- 16 RIBEIRO, Orlando, *Ensaio de geografia humana e regional*, t. 1, Lisboa, Livraria Sá da Costa Editora, 1970, p. 303.
- 17 GUICHARD François, « La région du vinho verde », *op. cit.*, p. 403.
- 18 DAMASIO, Manuel Duarte Pimenta de Castro, « A Região do Vinho Verde, os Solares, as Quintas e o Turismo no Espaço Rural », dans *Vinho verde. História e Património*, *op. cit.*, p. 293.
- 19 MARQUES, Hélder, MARQUES, Gonçalo Maia, « Certezas e incertezas na (re)construção da memória do Vinho verde », dans António Barros CARDOSO et Sílvia TRILHO (ed.), *Vinhas e vinhos*. *op. cit.*, p. 170-171.
- 20 Entretien avec un viticulteur du concelho de Arcos de Valdevez ; juillet 2016.
- 21 MARQUES, Hélder, « Região demarcada dos vinhos verdes », *op. cit.*, p. 139.

22 « Des documents du 9^e et du début du 10^e siècle témoignent de la culture de la vigne sur le territoire du Portucale [le comté de Portucale est la matrice du royaume du Portugal]. » CARDOSO, António Barros, et SILVA, Francisco Ribeiro da, *O Porto do Vinho*, Porto, Livraria Civilização Editora, 2007, p. 42. Voir également CARDOSO, António Barros, *Vinhos verdes. A região, a história e o património*, op. cit., p. 81.

23 La conquête arabe semble n'avoir eu que de faibles conséquences sur la production et la consommation de vin dans le nord-ouest du Portugal. Il n'existe que peu ou pas d'informations de première main, mais il est possible de raisonner par analogie. Ainsi, dans El Andaluz, « les amateurs de vin n'éprouvaient aucune difficulté à se procurer l'objet de leur plaisir. La prohibition, on le sait, ne vise que les musulmans, la production, le négoce et la consommation des boissons fermentées n'étant pas interdits aux chrétiens et aux juifs ». CLÉMENT, François, *Manières de boire et sociabilité du vin en El Andaluz*, L'Atelier du Centre de recherches historiques, Ehes-Cnrs. Et Alberto Sampaio écrit, d'une façon plus générale, sur la marque laissée dans le nord du Portugal par l'occupation arabe : « Les Arabes, du fait de la courte durée de leur domination, n'ont eu aucune influence notable, sociale ou ethnique dans cette région de la péninsule. » SAMPAIO, Alberto, « As villas no Norte de Portugal », *Revista de Portugal*, vol. IV, p. 529-530.

24 SILBERT, Albert, *Le Portugal méditerranéen à la fin de l'Ancien Régime*, op. cit., p. 91.

25 Le père de Dom Afonso Henriques (1066-1112), Henri de Bourgogne ([http://fr.wikipedia.org/wiki/Henri_de_Bourgogne_\(1035-1066\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Henri_de_Bourgogne_(1035-1066))), était le fils cadet de Robert Ier (https://fr.wikipedia.org/wiki/Robert_Ier_de_Bourgogne), duc de (https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_ducs_de_Bourgogne) Bourgogne.

26 « Mon célèbre cuisinier français, dans l'exaltation du moment, a déclaré, sans aucune forme de patriotisme, que le Clos de Vougeot était une piquette, comparé à l'Aljubarrota – l'Aljubarrota divin, éthéré et parfumé ! » Bekford, William, *Alcobaça, Batalha. Souvenirs de voyage*, Lisboa, Vega, 1997.

27 PITTE, Jean-Robert, *Bordeaux, Bourgogne. Histoire d'une rivalité*, op. cit., p. 40.

28 OLIVEIRA, Aurélio de, *A Abadia de Tibães e o seu domínio (1630-1680)*, Porto, Publicações da Faculdade de Letras de Porto, 1974, p. 275. CORREIA, Francisco Carvalho, *O Mosteiro de Santo Tirso, de 978 a 1588. A silhueta de uma entidade projectada no chão de uma história milenária*, Thèse de docto-

rat, Universidade de Santiago de Compostela, non datée (postérieure à 2008).

29 PEREIRA, G., « Les vignobles du Nord du Portugal », *op. cit.*, p. 209.

30 Panis : *milho painço* ; millet : *milho alvo*.

31 Ribeiro, Orlando, *Ensaio de geografia humana e regional*, Lisboa, Livraria Sá da Costa Ed., 1970, p. 301.

32 « *Feijão catarino* ou *feijão da sombra* ». Aurélio Ramos (Vila Chã, concelho de Esposende) ; entretien.

33 Voir photographie en Annexe.

34 SAMPAIO, Alberto, *As villas do norte de Portugal. Estudo sobre as origens e estabelecimento da propriedade*, Lisboa, Impr. moderna, 1903.

35 MARQUES, Hélder, « Região demarcada dos vinhos verdes », *op. cit.*, p. 143.

36 MARQUES, Gonçalo Maia, *Do vinho de Deus ao vinho dos Homens: o Vinho, os Mosteiros e o Entre Douro e Minho*, Thèse de doctorat d'histoire, Faculdade de Letras da Universidade do Porto, 2011, p. 34.

37 CARDOSO, António Barros, *Vinhos verdes. A região, a história e o património*, *op. cit.*, p. 203. Les *Inquirições* étaient des enquêtes royales visant à vérifier la propriété de certains domaines.

38 CORREIA, Francisco Carvalho, *O Mosteiro de Santo Tirso, de 978 a 1588*, *op. cit.*, p. 254.

39 MARQUES, Gonçalo Maia, *Do vinho de Deus ao vinho dos Homens...*, *op. cit.*, p. 44.

40 *Ibid.*, p. 139.

41 MARQUES, Hélder, « Região demarcada dos vinhos verdes », *op. cit.* p. 143.

42 *Ibid.*

43 RIBEIRO, Orlando, *A formação de Portugal*, Ministério da Educação, 1987, p. 39.

44 RIBEIRO, Orlando, *Portugal: o Mediterrâneo e o Atlântico*, Lisboa, Edições João da Costa, 1992, p. 141.

45 CRIADO BOADO, Felipe, « Asentamiento megalítico y asentamiento castreño », *Gallaetia* 11, Universidade de Santiago de Compostela, p. 112.

46 Alberto Sampaio fait référence en particulier à des terres nommées « *campo do bacelo* », dont le nom évoque le provignage, excluant donc la

treille ou le hautain.

47 NEVEUX, Hugues, dans Georges DUBY et Armand WALLON (dir.), *Histoire de la France rurale*, Paris, Le Seuil, t. 2, p. 75-76.

48 CARDOSO, António Barros, *Vinhos verdes. A região, a história e o património*, op. cit., p. 147-149. « Os Vinhos Verdes e a barra de Viana. Sec. XVIII » dans *Vinho verde. História e Património*, op. cit., p. 23-35.

49 Des plants d'*alvarinho* ne furent greffés au Palácio da Brejoeira, domaine emblématique de cette mention particulière au sein de l'AOC *Vinhos verdes* qu'à la fin des années 1960, sous la supervision du grand œnologue Amândio Galhano.

50 OLIVEIRA, Aurélio de, « Vinhos em Portugal antes das regiões demarcadas », op. cit., p. 170. La guerre évoquée entre le Portugal et l'Espagne (1640-1668) fait suite à la Restauration qui mit fin à 60 ans de domination des Habsbourg espagnols sur le Portugal (1580-1640).

51 OLIVEIRA, Aurélio de, *A Abadia de Tibães e o seu domínio (1630-1680)*, op. cit.

52 *Ibid.*, p. 204.

53 *Ibid.*

54 OLIVEIRA, Aurélio de, *Níveis de produção vinícola no Entre Douro e Minho – 1629-1822*, Centro de estudos Norte de Portugal / Aquitânia (CENPA), Porto, 1986.

55 *Ibid.*, p. 6.

56 MARQUES, Gonçalo Maia, *Do vinho de Deus ao vinho dos Homens*, op. cit., p. 145.

57 CORREIA, Francisco Carvalho, *O Mosteiro de Santo Tirso, de 978 a 1588...*, op. cit., p. 484.

58 SILVA, Francisco Ribeiro da, « Vinha e paisagem nos Concelhos de Amarante e Valpaços nos meados do Séc. XVIII », dans António BARROS CARDOSO et Sílvia TRILHO (dir.), *1º Congresso internacional Vinhas e vinhos. Actas*, op. cit., p. 170-171.

59 OLIVEIRA, Aurélio de, « Vinhos em Portugal antes das regiões demarcadas », op.cit., p. 165-166.

60 MARQUES, Gonçalo Maia, *Do vinho de Deus ao vinho dos Homens*, op. cit., p. 44.

- 61 SMYTH, Alfred, *Oporto et ses vins*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1900, p. 25.
- 62 SILVA, Francisco Ribeiro da, « Os Ingleses e as circunstâncias políticas do negócio dos vinhos do Porto (1756-1800) », dans *Douro. Estudos & Documentos*, Porto, GEHVID, n° 18, p. 112.
- 63 « On essaie de déraciner la culture des vignobles dans le Sud du pays, et il y a même des mesures assez violentes pour les remplacer par des terres à blé ; non pas seulement dans le but de parer à la disette chronique de céréales, mais plutôt en raison de la concurrence que ces vins portaient au vin de Porto. » GODINHO, Vitorino Magalhães, « Problèmes d'économie atlantique. Le Portugal, flottes du sucre et flottes de l'or (1670-1770) » dans *Annales, ESC*, année 1950, vol. 5, n° 2, p. 184-197.
- 64 SILVA, Francisco Ribeiro da, « Os Ingleses e as circunstâncias políticas... », *op. cit.*, p. 113.
- 65 SEQUEIRA, José Taveira de Magalhães, 1838, cité par SOUSA, Fernando de, « A companhia Geral da Agricultura das vinhas do Alto Douro (1756-1978) », dans *Os Arquivos da Vinha e do Vinho no Douro*, Porto, CEPESE/Edições Afrontamento, 2003, p. 27.
- 66 ENJALBERT, Henri, « L'Alto-Douro : les Vins de Porto. Un vignoble de renommée mondiale », *Les Cahiers d'Outre-Mer* (<http://www.persee.fr/collection/caoum>), année 1949, n. 8, p. 294 ; DOI : <https://doi.org/10.3406/caoum.1949.1646>
https://www.persee.fr/doc/caoum_0373-5834_1949_num_2_8_1646
- 67 CARDOSO, António Barros, « O Douro e o alvará de instituição da companhia pombalina (1756) » dans Glória TEIXEIRA (dir.), *Direito rural: Doutrina e Legislação fundamental*, Porto, Vida Económica, 2013.
- 68 SILVA, Francisco Ribeiro da, « Os Ingleses e as circunstâncias políticas do negócio dos vinhos do Porto », *op. cit.*, p. 123.
- 69 L'expression est de José Viriato Eiras Capela, citée par MARQUES, Gonçalo Maia, *Do vinho de Deus ao vinho dos Homens...*, *op. cit.*, p. 47.
- 70 La formule, heureuse, est du viticulteur Simão Pedro Aguiã.
- 71 BARRETO, António, « O vinho do Porto e a intervenção do Estado, *Análise social*, vol. XXIV, 1988, p. 376.
- 72 La peur qu'ont les négociants bordelais du mélange et de la fraude se retrouve à Porto, par exemple dans la réglementation concernant les ta-

vernes. CARDOSO, António Barros, *Vinhos verdes. A região, a história e o património*, op. cit., p. 134.

73 CARDOSO, António Barros, et VILAS BOAS, Cláudia, « Porque é que a Sociedade Pública d'Agricultura e Comércio da Província do Minho não chegou a nascer? » dans *Revista da Faculdade de Letras – História*, III Série, vol. 8, Porto, Departamento de História da Faculdade de Letras, 2007, p. 49-95.

74 La production fruitière s'est développée (prunes dans l'Agenais et, plus tard, primeurs et raisin de table dans la région de Moissac), DION, Roger, « L'ancien privilège de Bordeaux » dans *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 26, fascicule 4, 1955, p. 234 ;

DOI : <https://doi.org/10.3406/rgpso.1955.4663>

www.persee.fr/doc/rgpso_0035-3221_1955_num_26_4_4663 (https://www.persee.fr/doc/rgpso_0035-3221_1955_num_26_4_4663).

75 CARDOSO, António Barros, *Vinhos verdes. A região, a história e o património*, op. cit., p. 125. Le rattachement du Portugal au royaume d'Espagne entre 1580 et 1640 avait éloigné les marchands britanniques.

76 *Ibid.*, p. 125.

77 *Ibid.*, p. 126.

78 LACHIVER, Marcel, *Vins, vignes et vigneron*. Histoire du vignoble français, Paris, Fayard, 1988, p. 298.

79 En 1699-1700, « vers l'étranger, malgré la paix revenue, l'Angleterre, tout entière tournée vers l'Espagne et le Portugal, boude nos vins. [...] Au total, ce sont 33 200 tonneaux de vin [de Bordeaux] qui entrent dans les Provinces Unies contre 3 200 tonneaux dans les îles Britanniques. La disproportion est de taille et méritait d'être soulignée ». LACHIVER, Marcel, *Vins, vignes et vigneron*..., op. cit., p. 306.

80 HUETZ DE LEMPS, Alain, *Vignobles et vins du Nord-ouest de l'Espagne*, Bellefleur, 1967, p. 220.

81 MARQUES, Hélder, « Região demarcada dos vinhos verdes », op. cit., p. 143.

82 Juan Piqueras signale, à propos de la Galice, un foyer littoral secondaire qui, venu de la région des *vinhos verdes*, a traversé le fleuve Miño à la hauteur de Salvatierra et s'est ensuite étendu vers l'amont du fleuve et dans le nord. PIQUERAS HABA, Juan, « La filoxera en España y su difusión espacial: 1878-1926 », *Cuadernos de Geografía*, n° 77, Universitat de València, 2005, p. 101-136.

83 « Le “succès” du vin américain est dû à l'oïdium. En effet, les variétés américaines y sont moins sensibles que la vigne européenne. Dans les régions humides où l'oïdium est une menace constante, les vignes américaines ont survécu longtemps : dans le Minho, dans les îles de l'Atlantique (à Madère et aux Açores, il y a encore beaucoup de vin américain, appelé “vin parfumé” – *vinho de cheiro*), dans la vallée du Vouga et la région de Lafões. Par ailleurs, les vignes américaines produisent davantage, ce qui est un grand avantage quand les vignes se situent à la bordure des champs agricoles. » Virgílio Loureiro, courrier.

84 *Ibid.*

85 COSTA, Bernardo Camilo Cincinnato da, et CASTRO, D. Luiz de, *Le Portugal au point de vue agricole*, Lisbonne, Imprimerie nationale, 1900.

86 COSTA, Bernardo Camilo Cincinnato da, *Le Portugal vinicole. Recherches sur l'ampélographie et les valeurs œnologiques des principaux cépages du Portugal*, Lisbonne, Imprimerie nationale, 1900.

87 COSTA, Bernardo Camilo Cincinnato da, et CASTRO, D. Luiz de, *Le Portugal au point de vue agricole*, *op. cit.*, p. 360.

88 Il faut comprendre « *entre maduros e verdes* » : entre « mûrs » et verts.

89 Cette même classification est reprise dans PEREIRA, G., « Les vignobles du Nord du Portugal », *op. cit.*, p. 211.

90 DION, Roger, *Histoire de la vigne et du vin en France*, *op. cit.*, p. 242.

91 Loi du 18/09/1908 et décret du 01/10/1908.

92 Décret-loi n° 10/92 du 03/02/1992.

93 Décret n° 12 866 de 1926.

94 Décret-loi n° 28 783 du 23/06/1938.

95 Le cahors a connu un phénomène comparable après le phylloxéra. L'obtention de l'AOC en 1971 a nécessité au préalable l'arrachage des plants hybrides et la replantation en cépages autorisés. La raison pour laquelle les vignes américaines, responsables du phylloxéra, ont été introduites est la même que pour le *vinho verde*. En effet, elles ont été initialement plantées pour leur résistance à l'oïdium. « En 1865, des dépérissements avaient été constatés près de Tarascon où un pépiniériste importateur de végétaux exotiques vendait des vignes américaines résistantes à l'oïdium. » BAUDEL, José, *Le vin de Cahors*, Éditions quercynaises, 1972. M. Maradennes, vieux viticulteur de Vire sur Lot, rappelle les rendements exceptionnels obtenus

avec les hybrides producteurs directs (150 hl à l'ha) dans les années 1950 et la résistance de ces plants au gel de l'hiver 1956.

96 GUIMARÃES, j. a. Gonçalves, ALMEIDA, Graça Nicolau de, « A comercialização do vinho verde por empresas de vinho do Porto », dans *Vinho verde. História e Património*, op. cit., p. 67.

97 Pour citer une expérience surprenante, un ami portugais goûtant un cahors sans sulfites y retrouve le goût de raisin du *vinho americano* de son enfance.

98 Entretien avec Aurélio Ramos, agriculteur à Vila-Chã (*concelho de Esposende*) ; août 2015.

99 *Ibid.*

100 *Ibid.*

101 *Estado Novo* : régime politique qu'a connu le Portugal de 1933 à 1974.

102 MARQUES, Hélder, « Região demarcada dos vinhos verdes », op. cit., p. 189.

103 GUICHARD, François, « La région du vinho verde », op. cit., p. 417.

104 GUICHARD, François, « Le vignoble portugais et la Communauté économique européenne ». In: *Méditerranée*, troisième série, tome 65, 3-1988. *Vignobles et vins dans les pays méditerranéens*, p. 37-44 ; DOI : <https://doi.org/10.3406/medit.1988.2564>

https://www.persee.fr/doc/medit_0025-8296_1988_num_65_3_2564.

105 Pour une analyse très fine des transformations dans le *concelho* de Melgaço, et du rôle moteur « des migrants, des notables, des “gros” propriétaires et des éligibles [aux aides de la CEE] », WATEAU, Fabienne, « D'une production d'autoconsommation à une production rentable : le cas de la vigne dans l'Alto Minho », dans BRITO, Joaquim Pais, BAPTISTA, Fernando Oliveira, PEREIRA, Benjamim Enes (dir.), *O voo do arado*, Museu de Etnologia, Lisboa, 1996, p. 289-299.

106 MARQUES, Hélder, « Região demarcada dos vinhos verdes », op. cit., p. 190.

107 PARENTE, Sofia Carvalho, *Adegas cooperativas na região demarcada dos vinhos verdes. Qualidade e estratégias comerciais*, Instituto Superior de Agronomia, Departamento de Economia Agrária e Sociologia Rural, non daté, p. 12.

108 Site web de la CVRVV (www.vinhoverde.pt).

109 Arrêté n° 28/2001 du 6/01/2001.

110 Les terroirs viticoles (https://fr.wikipedia.org/wiki/Terroir_viticole) des concelhos de Caminha (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Caminha>), Vila Nova de Cerveira (https://fr.wikipedia.org/wiki/Vila_Nova_de_Cerveira), Valença ([https://fr.wikipedia.org/wiki/Valen%C3%A7a_\(Portugal\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Valen%C3%A7a_(Portugal))), Paredes de Coura (https://fr.wikipedia.org/wiki/Paredes_de_Coura), dans le nord-ouest de la région, et de ceux de Gondomar (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Gondomar>), Lousada (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Lousada>), Maia ([https://fr.wikipedia.org/wiki/Maia_\(Portugal\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Maia_(Portugal))), Matosinhos (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Matosinhos>), Porto ([https://fr.wikipedia.org/wiki/Porto_\(Portugal\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Porto_(Portugal))), Valongo (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Valongo>), autour de Porto ont droit à l'appellation *Vinho verde* mais pas à l'indication supplémentaire « sous-région ». Pour Helder Marques, l'absence de la vigne dans les *concelhos* littoraux de l'extrême nord-ouest constitue une différence surprenante par rapport à la Galice. MARQUES, Helder, « Região demarcada dos vinhos verdes », *op. cit.*, p. 142.

111 GUICHARD, François, « La région du vinho verde », *op. cit.*, p. 403 et 408.

112 Arrêté n° 152/2015 du 26/05/2015. Voir Annexe n° 2.

113 MOTA, Maria Teresa da Fonseca Oliveira Pereira da, « Contributo sobre a origem de alguns nomes de castas..., *op. cit.*, p. 241.

114 Voir plus bas « Cépages et terroirs ».

115 Le cépage *arinto* est ainsi connu « sous le nom de *pedernão* dans le sud de la Région, *d'azal espanhol*, *azal galego* ou *branco espanhol* à Amarante, de *pé de perdiz branco* à Cabeceiras de Basto, de *rabo de ovelha* à Lousada, de *chapeludo* à Castelo de Paiva, Cinfães et Vale do Sousa, de *perdigão* à Mondim de Basto et de *cerceal* à Arouca ». Vine to Wine Circle (www.vinetowinecircle.com). Ce site a notamment pour ambition « de faire connaître l'immense trésor de la glorieuse histoire des variétés ibériques et d'informer sur ce pôle génétique et son adaptation aux multiples situations de terroir de cette Péninsule (zone de climat chaud avec des cépages autochtones spécifiques) ».

116 Le graphique a été obtenu en regroupant les sous-régions à partir de leurs ressemblances visuelles.

117 Décret-loi 10/1992 du 3 février 1992.

118 *Financial Times* – « Portugal's New Colours ». <https://www.ft.com/content/72de8622-c634-11e1-a3d5-00144feabdc0>.

119 *Jornal de noticias*, www.jn.pt/local/noticias/viana-do-castelo/melga-co/interior/uvas-de-alvarinho-sao-as-mais-caras-do-pais-4814482.html?id=4814482.

120 www.jornaldenegocios.pt/empresas/agricultura-e-pescas/vinho/detalhe/vinho-verde-poe-no-fresco-recorde-de-exportacoes-em-2017.

121 <https://www.nytimes.com/2013/07/03/dining/vinho-verde-portuguese-for-cheap-and-cheerful.html>.

122 http://www.snooth.com/articles/millennial-wine-consumers-in-the-united-states/?utm_campaign=15125&utm_medium=email&utm_source=all&utm_content=85178

123 L'ombre des valeurs du Nouveau monde se dessine. Dans une brochure de présentation de neuf viticulteurs du *concelho* de Arcos de Valdevez (sous-région du Lima), il est écrit que tel vin « a obtenu 90 points chez Robert Parker », ou – mention tout à fait inédite au pays des *vinhos verdes* –, a été « élevé en futs de chêne français ».

Sylvie Escande

Docteur en Histoire